

Délibération n° 25-1106

CFVU DU 26 NOVEMBRE 2025

AVIS RELATIF À LA DEMANDE DE DOSSIER D'ACCREDITATION MASTER ENSEIGNEMENT ET EDUCATION (M2E).

- La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 novembre 2025 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,

*Vu le code de l'éducation,
 Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne donne un avis défavorable à la demande de dossier d'accréditation master enseignement et éducation (M2E).

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 26/11/2025.*

| | |
|--------------------|----|
| Présents | 15 |
| Représentés | 8 |
| Abstention(s) | 0 |
| Suffrages exprimés | 23 |
| Pour | 9 |
| Contre | 14 |

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PERAUD.

Publié le : 04/12/2025

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le 04/12/2025

PRÉSIDENCE

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

INSPE de l'académie de Bordeaux

Université intégrant la composante INSPE

Université de Bordeaux (UB)

Président : **Dean LEWIS**

Téléphone : **05 40 00 24 62**

Université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur partenaire(s)

Université Bordeaux Montaigne (UBM)

Président : **Alexandre PERAUD**

Téléphone : **05 57 12 46 46**

Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Président : **Laurent BORDES**

Téléphone : **05 59 40 72 10**

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseil(s) Formation et Vie universitaire de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Université de Bordeaux (UB)

- COSP de l'INSPE de l'académie de Bordeaux : **5 novembre 2025**
- Conseil de l'INSPE de l'académie de Bordeaux : **20 novembre 2025**

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) : **27 novembre 2025**
- Conseil d'Administration (CA) : **12 décembre 2025**

Université Bordeaux Montaigne (UBM)

- Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) : **26 novembre 2025**
- Conseil d'Administration (CA) : Jeudi 6 novembre 2025 : **12 décembre 2025**

Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

- Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) : **27 novembre 2025** •
Conseil d'Administration (CA) : **14 novembre 2025**

Sommaire

- I. Renseignements administratifs
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Professorat des écoles »
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

G) Mémoire de master

IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation

Professorat du second degré »

- A) Cartographie de l'offre de formation
- B) Répartition prévisionnelle des intervenants
- C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
- D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
- E) Prise en compte des thématiques transversales
- F) Adossement à la recherche
- G) Mémoire de master

V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

- A) Offre de formation
- B) Répartition prévisionnelle des intervenants
- C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
- D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
- E) Prise en compte des thématiques transversales
- F) Adossement à la recherche
- G) Mémoire de master

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexe 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

Annexe 3 : Structure RH actuelle de l'INSPE

Annexe 4 : Laboratoires de l'UB et de l'UBM qui accueillent les enseignants-chercheurs (EC) de l'INSPE.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

I. Renseignements administratifs

| Mandats | Nom - Prénom | Mail | Portable |
|---|--|---|----------------|
| Directeur / Directrice de l'INSPE | Jean-Philippe BOLLEY | jean-philippe.bolley@ubordeaux.fr | 06 76 63 54 14 |
| Président(e) du Conseil de l'institut | En attente d'élection | | |
| Président(e) du COSP de l'institut | Andreas HARTMANN | andreas.hartmann@u-bordeaux.fr | 06 63 06 56 45 |
| Référent pour la mention « PE » (Université et composante) | Carine REYDY (université de Bordeaux, INSPE) | carine.reydy@u-bordeaux.fr | 06 17 93 73 56 |
| Référent pour la mention « 2nd degré » (Université et composante) | Christophe MONDIN (université de Bordeaux, INSPE) | christophe.mondin@u-bordeaux.fr | 06 83 19 90 69 |
| Référent pour la mention « CPE » (Université et composante) | Stéphanie PERAUDPUIGSEGUR (université de Bordeaux, INSPE) | stephanie.peraud-puigsegur@ubordeaux.fr | 06 42 09 74 86 |

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

Depuis l'année 2020/2021 l'INSPE de l'académie de Bordeaux, composante de l'université de Bordeaux, s'est fortement restructuré dans ses statuts, ses pratiques et son fonctionnement pour assurer un pilotage partagé des masters MEEF 1er degré, 2nd degré et encadrement éducatif avec l'académie, l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Cette stratégie de copilotage permet, sur chaque site, une gestion harmonisée des formations qui intègre la prise en compte des besoins et contraintes de chaque partenaire. C'est dans cette même logique partenariale et collaborative qu'a été pensée puis que sera installée la nouvelle offre de formation M2E co-portée par l'université de Bordeaux (UB), l'université Bordeaux Montaigne (UBM) et l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA).

Co-acréditées pour la délivrance des masters MEEF, l'université de Bordeaux (UB), l'université Bordeaux Montaigne (UBM) et l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) ont acquis, au fil des contrats, une solide expérience coopérative dans la mise œuvre de la formation des enseignants. L'implication actuelle de l'INSPE dans le déploiement des parcours de 2nd degré portés par l'UBM et par l'UPPA est une réalité : copilotage de la plupart de ces parcours ; équipes pédagogiques mixtes (UBM/INSPE/académie et UPPA/INSPE/académie), double inscription des étudiants en master MEEF (inscription première à l'UBM et à l'UPPA pour les parcours qu'elles déploient et inscription seconde de ces étudiants à l'UB) ; portage et mise en œuvre par l'INSPE d'une UE transversale (éthique professionnelle, inclusion, laïcité, valeurs de la République...) déployée dans chacun des 4 semestres de tous les parcours de 2nd degré ; mise en stage de tous les étudiants pilotée et effectuée par l'INSPE en lien avec l'académie de Bordeaux... Le pilotage, au quotidien, du déploiement et du suivi de l'offre de formation est réalisé au sein du comité de direction (Codir) de l'INSPE qui se réunit *a minima* tous les 15 jours et qui associe l'équipe de direction de l'INSPE, les chargés de mission « formation des enseignants » de l'UBM et de l'UPPA et le directeur de l'EAFC. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, le conseiller premier degré du recteur est également convié à toutes les réunions du Codir. Les liens puissants qui unissent l'INSPE / université de Bordeaux, les deux universités partenaires (UBM et UPPA) et l'académie constituent sans nul doute une vraie force au service de la formation des étudiants.

Les trois partenaires universitaires (INSPE/UB, UBM et UPPA) demandent à être co-acrédités pour porter ensemble, avec l'académie de Bordeaux, la nouvelle offre de parcours du master mention « enseignement et éducation professorat du 2nd degré ». Les formations M2E parcours lauréats seront organisées par l'INSPE, comme le prévoit le cadre des M2E, mais seront déployées soit par l'INSPE/UB, soit par l'UBM, soit par l'UPPA. Chaque université inscrira en inscription première les étudiants lauréats et non-lauréats qu'elle accueille dans les parcours qu'elle dévoie. Les étudiants inscrits en inscription première à l'UBM et à l'UPPA bénéficieront d'une inscription seconde à l'UB/INSPE.

Ainsi, l'INSPE portera en propre (i) la formation des professeurs des écoles déployée sur 5 sites départementaux (sites 24, 33, 40, 47 et 64), (ii) la formation des CPE (site 33) et (iii) la formation des professeurs des lycées technologiques et professionnels (site 33). Par ailleurs, il collaborera avec 3 collèges de l'université de Bordeaux (sciences et technologies ; sciences de l'Homme ; droit, science politique, économie, gestion) et les deux autres universités de l'académie (UBM et UPPA) pour déployer à Pau (UPPA) et Bordeaux (UB et UBM) les parcours second degré des « disciplines à CAPES » qui formeront des professeurs de lycée et de collège.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

L'offre régionale des mentions et parcours de formation M2E a été arrêtée par l'observatoire régional de suivi de la réforme de la formation des enseignants qui réunit les directoires des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges. La phase de concertation a été pilotée par le recteur de la région académique et le recteur délégué à l'ESRI. L'objectif de cette concertation était d'harmoniser la carte des formations M2E à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine en arrêtant, à l'échelle du territoire régional, une offre M2E qui répond aux besoins tout en préservant la soutenabilité des établissements et des académies. Une phase de concertation préalable plus informelle entre les trois directeurs d'INSPE avait permis, en lien avec le secrétaire général adjoint de la région académique Nouvelle-Aquitaine, délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, d'imaginer un nouveau maillage territorial des formations identifiées à faibles effectifs et de penser des schémas de coopération / mutualisation entre certaines académies.

La carte des formations M2E proposée par le directoire de l'académie de Bordeaux prend en compte : - les flux constatés d'affectation des fonctionnaires stagiaires (plein-temps et mi-temps) dans l'académie au cours des 3 dernières années ;

- les besoins des territoires de l'académie (entre le pôle bordelais et le pôle palois pour le 2nd degré et entre les 5 départements de l'académie pour le 1er degré) et ceux plus globaux de la Région académique NouvelleAquitaine ;
- les capacités de l'académie, de l'INSPE/université de Bordeaux (UB), de l'université Bordeaux Montaigne (UBM) et de l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) à mettre en œuvre des formations M2E conformément à l'arrêté fixant leur cadre national ;
- les capacités de formation, les compétences disciplinaires, les capacités à faire acquérir des compétences disciplinaires, didactiques et transversales des équipes pédagogiques de l'UB, de l'UBM et de l'UPPA ; - les principes de soutenabilité RH et budgétaire propres à chacun des trois établissements (UB, UBM et UPPA) ;
- la capacité de l'académie à accompagner la mise en stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 parcours lauréats (vivier d'écoles primaires, d'EPLE et de tuteurs pour l'implantation des lieux de stage) et à proposer en M2 des stages à mi-temps en responsabilité qui prennent en compte les besoins des territoires et la proximité des lieux de formation ;
- la capacité de l'académie et des universités à accompagner l'accueil des étudiants non-lauréats notamment en matière d'offre de stages en M1 et en M2 ;
- la capacité de l'académie et des trois universités à participer activement à la constitution des équipes pédagogiques pluri-catégorielles.

A la rentrée 2026, la très large majorité des formations M2E seront ouvertes aux non-lauréats des concours qui pourront se porter candidats sur la plateforme MonMaster selon les modalités et critères définis. Il s'agit ainsi de ne pas décourager les vocations en proposant aux étudiants non-lauréats de se former au métier en M1 et de préparer à nouveau le concours au sein d'un parcours adapté qui offrira huit semaines de stages. La perspective d'intégrer ensuite un parcours lauréats en M2 constitue un vrai levier d'attractivité. Par ailleurs, l'accueil des non-lauréats permettra également aux étudiants qui ne souhaitent pas se présenter au concours de se former correctement au métier pour pouvoir enseigner ensuite, en qualité de contractuel, au sein de l'académie ou ailleurs.

La convention annexée à ce dossier (Annexe 1) précise clairement les nouvelles modalités de coopération entre les 4 partenaires (UB, UBM, UPPA et académie) pour l'installation et le déploiement des masters 2E parcours lauréats et non-lauréats dès la rentrée 2026.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Par ailleurs, un comité de pilotage stratégique d'installation des masters 2E composé de 24 membres également répartis entre l'UB, l'UBM, l'UPPA et l'académie (6 membres pour chaque partenaire) a été installé. Il intègre notamment les VP FVU des 3 universités, le directeur de l'INSPE, les chargés de mission « formation des enseignants » de l'UBM et de l'UPPA, des directeurs de collège universitaire et d'UFR (ou leurs représentants) partenaires des formations, le directeur de l'EAFC, le conseiller premier degré du recteur, la doyenne des IA-IPR, la doyenne du collège des IEN ET-EG-IO, une IA-IPR d'EPS, une IA-IPR EVS déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement... Ce Copil a pour première mission de piloter le processus d'élaboration des maquettes. Il organise la concertation en groupes de travail pluri-catégoriels disciplinaires, transversaux et de coordination en veillant au juste équilibre des représentations. En dialogue avec les équipes, il tranchera les propositions qui seront soumises aux différentes instances des établissements pour validation.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

**III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master
Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles
»**

A. Offre de formation

| Parcours | Sites | Etablissement porteur | Capacité d'accueil maximale envisagée pour 2026 (non lauréats compris) | Ouverture aux nonlauréats en 2026 (OUI / NON) |
|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|--|---|
| 1er degré (monolingue) | Dordogne (24, Périgueux) | UB / INSPE | 75 | OUI |
| 1er degré (monolingue) | Gironde (33, Bordeaux) | UB / INSPE | 150 | OUI |
| 1er degré (monolingue) | Landes (40, Mont de Marsan) | UB / INSPE | 75 | OUI |
| 1er degré (monolingue) | Lot-et-Garonne (47, Agen) | UB / INSPE | 75 | OUI |
| 1er degré (monolingue) | Pyrénées-Atlantiques (64, Pau) | UB / INSPE | 95 | OUI |
| 1er degré bilingue Français / Basque | Pyrénées-Atlantiques (64, Pau) | UB / INSPE | 20 | OUI |
| 1er degré bilingue Français / occitan | Pyrénées-Atlantiques (64, Pau) | UB / INSPE | 10 | OUI |

Les capacités d'accueil précises offertes aux non-lauréats sont en cours de définition.

L'accueil et la gestion des étudiants non-lauréats sont détaillés dans l'annexe 1.

Adaptation prévue pour les lauréats du concours titulaires d'une licence LPE

Une adaptation du Master 1 sera pensée pour les lauréats du concours titulaires d'une licence LPE afin de ne pas proposer à nouveau des enseignements pour lesquels ces élèves fonctionnaires auraient déjà témoigné d'un niveau de maîtrise suffisant. Elle pourra consister en un allègement du bloc 1 d'au plus 80 heures, et/ou en une adaptation de certains contenus proposés dans les blocs 1, 2 et 3.

Les modalités précises d'adaptation seront établies lors de l'élaboration des maquettes du M2E professorat des écoles en cohérence avec les attendus du nouveau référentiel de formation professorat des écoles actuellement en cours de stabilisation.

B. Répartition prévisionnelle des intervenants par site

Les tableaux présentés ci-après proposent une projection, dans les 4 blocs du M2E professorat des écoles, d'une moyenne des services effectués dans le master mention MEEF 1er degré en 2023/2024 et 2024/2025. Ces données constituent donc une « photographie » de la situation actuelle projetée dans les attendus du M2E PE. Il n'est actuellement pas possible d'opérer une répartition prévisionnelle plus précise des intervenants par site pour au moins deux raisons : (i) les maquettes de la licence professorat des écoles et du M2E professorat des écoles sont en cours d'élaboration et ne permettent donc pas, en l'état, d'attribuer et de répartir les enseignements entre les différentes catégories d'enseignants ; (ii) les discussions relatives à la répartition des heures entre l'académie et l'INSPE ainsi qu'à la contribution de chacun pour atteindre l'objectif des 50% sont actuellement en cours.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Quoi qu'il en soit, ces données montrent que la cible des 50% de personnels issus du terrain est atteinte (52% en 40, 61% en 47) ou presque atteinte (41% en 24, 45% en 64) dans 4 des 5 sites départementaux qui déploient la formation. Seul le site bordelais qui accueille la très large majorité des ESAS *lato sensu* et des enseignants-chercheurs de l'INSPE s'écarte significativement de la cible (29%). L'INSPE déployera donc, sur le site bordelais, une stratégie RH permettant d'atteindre progressivement, au cours des deux ou trois prochaines années, la cible attendue (50% d'intervenants issus du terrain). L'extinction progressive de l'année de formation des fonctionnaires stagiaires va en effet mécaniquement libérer (notamment en Gironde) des heures de PEMF qui pourront être réinvesties dans le M2E PE. Plus globalement, l'INSPE sera attentif (i) au rééquilibrage global des catégories d'intervenants entre les différents sites départementaux de formation et (ii) au pourcentage d'interventions des enseignants-chercheurs sur tous les sites. Une politique RH volontariste de moyen / long terme sera déployée pour assurer une part d'interventions des enseignants-chercheurs d'au moins 20% sur chaque site. La structure RH actuelle de l'INSPE, son évolution depuis l'installation de la réforme de 2021 ainsi que les leviers qui permettront d'atteindre les cibles attendues par le cadrage des M2E sont présentés en annexe 3. La convention liant tous les partenaires (annexe 1 du présent dossier) fait clairement état de tous les dispositifs RH qui seront mobilisés pour pouvoir confier 50% des enseignements à des professeurs des 1er et 2nd degrés exerçant dans une école ou un EPLE.

| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans le master MEEF 1er degré en 2023/2024 et 2024/2025 | Dordogne (24) | | | | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|-------|--------------------------------|----------|-----|
| | Profil Enseignant (%) | | | « Composante d'origine » (%) | | |
| EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | Autre composante universitaire | Académie | |
| Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence | 16% | 42% | 42% | 98% | 2% | |
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice | 9% | 44% | 47% | 76% | | 24% |
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale | 17% | 63% | 20% | 85% | | 15% |
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel | 13% | 52% | 35% | 85% | | 15% |
| Tous blocs confondus | 14% | 45% | 41% | 92% | 1% | 7% |

| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans le master MEEF 1er degré en 2023/2024 et 2024/2025 | Gironde (33) | | | | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|-------|--------------------------------|----------|-----|
| | Profil Enseignant (%) | | | « Composante d'origine » (%) | | |
| EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | Autre composante universitaire | Académie | |
| Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence | 17% | 56% | 27% | 100% | | |
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice | 17% | 45% | 38% | 81% | 0% | 18% |
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale | 22% | 57% | 21% | 92% | | 8% |

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

| | | | | | | |
|---|-----|-----|-----|-----|----|-----|
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel | 33% | 38% | 29% | 86% | 1% | 13% |
| Tous blocs confondus | 20% | 51% | 29% | 94% | 0% | 6% |

| Landes (40) | | | | | | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------|
| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans le master MEEF 1er degré en 2023/2024 et 2024/2025 | Profil Enseignant (%) | | | « Composante d'origine » (%) | | |
| | EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | Autre composante universitaire | Académie |
| Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence | 6% | 39% | 56% | 99% | | 1% |
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice | 5% | 44% | 51% | 78% | | 22% |
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale | 18% | 52% | 30% | 95% | | 5% |
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel | 12% | 42% | 47% | 83% | | 17% |
| Tous blocs confondus | 7% | 40% | 52% | 93% | | 7% |

| Gironde (47) | | | | | | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------|
| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans le master MEEF 1er degré en 2023/2024 et 2024/2025 | Profil Enseignant (%) | | | « Composante d'origine » (%) | | |
| | EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | Autre composante universitaire | Académie |
| Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence | 6% | 37% | 57% | 97% | | 3% |
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice | 6% | 17% | 77% | 66% | | 34% |
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale | 21% | 27% | 52% | 81% | | 19% |
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel | 5% | 29% | 65% | 77% | | 23% |
| Tous blocs confondus | 6% | 32% | 61% | 88% | | 12% |

| Pyrénées-Atlantiques (64) | | | | | | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------|
| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans le master MEEF 1er degré en 2023/2024 et 2024/2025 | Profil Enseignant (%) | | | « Composante d'origine » (%) | | |
| | EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | Autre composante universitaire | Académie |
| Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence | 17% | 39% | 43% | 100% | | 0% |

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

| | | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|--|-----|
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice | 10% | 33% | 58% | 69% | | 31% |
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale | 19% | 40% | 41% | 86% | | 14% |
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel | 18% | 38% | 43% | 78% | | 22% |
| Tous blocs confondus | 18% | 38% | 45% | 90% | | 10% |

C. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

L'organisation des stages en contexte professionnel dans le M2E est pensée dans le but de développer la professionnalisation des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires *via* une articulation entre enseignements appuyés sur les acquis de la recherche en centre universitaire, et mise en situation accompagnée vers l'autonomie en classe. Cette démarche donne une place essentielle à l'expérience en contexte pour aborder et ancrer la formation.

La logique adoptée pour construire la formation autour du stage consiste à développer l'expérience des stagiaires, qu'ils soient élèves fonctionnaires ou fonctionnaires stagiaires, en l'accompagnant en contexte et en la mobilisant en centre de formation. Ce développement s'effectue selon trois axes complémentaires :

- **de la formation vers le stage** : des apports théoriques et des outils sont fournis lors de modules de formation afin de permettre aux stagiaires de centrer leur attention sur les éléments pertinents à observer et à analyser professionnellement et de réaliser des essais en contexte de stage ;
- **en stage** : l'expérience des stagiaires est accompagnée *in situ* (tutorat, co-enseignement, mises en situation d'observation variées et ciblées) ;
- **du stage vers la formation** : les éléments témoignant de l'expérience en stage ramenés en formation sont analysés et éclairés en modules disciplinaires et pédagogiques. Cette démarche d'abstraction conceptualisante favorise le développement de la réflexivité professionnelle et permet au stagiaire de construire des connaissances et compétences transférables dans différents contextes d'exercice.

En ce sens, tous les modules disciplinaires et pédagogiques qui composent le M2E contribuent à la professionnalisation des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires. Ils sont mobilisés dans une dynamique transversale pour accompagner la progressivité de la maîtrise des objectifs de formation de fin de master qui seront présentés dans le nouveau référentiel de formation professorat des écoles, actuellement en cours de stabilisation, qui fera suite au référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » de 2019.

Les outils mis au service de l'accompagnement des stagiaires sont au cœur du travail des collectifs pluricatégoriels. Ils permettent d'articuler les actions des différents acteurs et de penser le continuum d'apprentissage de l'élève fonctionnaire puis du fonctionnaire stagiaire au cours des deux années de formation, dans une perspective de développement professionnel continu. Les documents de suivi sont conçus de manière à permettre une articulation entre tous les acteurs, quelle que soit l'institution d'appartenance. La mise en œuvre de cette articulation d'un point de vue logistique reste à déterminer en prenant en compte les nombreux paramètres relatifs à l'évaluation et à la protection des données. Dans le cadre d'une approche par compétences, le stagiaire alimente lui aussi les documents de suivi en apportant des traces qui illustrent en contexte de classe des concepts, des

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

objets, des pratiques, des activités témoignant de sa maîtrise progressive des compétences visées dans le référentiel de formation initiale du professeur des écoles.

Afin de prévenir le décrochage professionnel, les modules de formation déclinés autour du stage en master 1 et en master 2 offrent un accompagnement fondé tant sur les besoins identifiés par les tuteurs que sur les préoccupations du stagiaire.

L'organisation des stages proposée ci-après a été pensée au sein d'un groupe de travail (GT) co-piloté par l'INSPE et le conseiller 1er degré du recteur. Ce GT a notamment associé les 5 DSDEN et les responsables pédagogiques 1er degré des 5 sites départementaux de l'INSPE. L'organisation retenue diffère d'un département à l'autre pour mieux respecter les opportunités et les contraintes de chaque territoire.

| <i>Site de la Dordogne</i> | |
|--|--|
| Place des stages | <i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i> |
| 12 semaines Observation et Pratique accompagnée | M1 S1 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé</i> : 4 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i> M1 S2 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé :</i> 8 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i> |
| 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé) | M2 S1+S2 <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |

Site de Gironde

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

| | |
|---|---|
| Place des stages | <i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i> |
| 12 semaines | M1 S1 |
| Observation et Pratique accompagnée | <input type="checkbox"/> Massé <input checked="" type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé :</i> - <i>Nombre de semaines stage filé : 16 jours sur 8 semaines</i> |
| 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé) | M1 S2 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé :</i> 8 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i> |
| | M2 S1+S2 <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |

| <i>Site des Landes</i> | |
|---|---|
| Place des stages | <i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i> |
| 12 semaines | M1 S1 |
| Observation et Pratique accompagnée | <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé :</i> 4 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i> |
| 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé) | M1 S2 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé :</i> 8 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i> |
| | M2 S1+S2 <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |

| <i>Site du Lot-et-Garonne</i> |
|-------------------------------|
|-------------------------------|

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

| | |
|--|---|
| Place des stages | <i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i> |
| 12 semaines Observation et Pratique accompagnée | <p>M1 S1</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <i>Nombre de semaines stage massé</i> : 4 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i></p> <p>M1 S2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <i>Nombre de semaines stage massé :</i> 8 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i></p> |
| 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé) | <p>M2 S1+S2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p> |

| Site des Pyrénées-Atlantiques | |
|--|---|
| Place des stages | <i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i> |
| 12 semaines Observation et Pratique accompagnée | <p>M1 S1</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <i>Nombre de semaines stage massé</i> : 3 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i></p> <p>M1 S2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <i>Nombre de semaines stage massé :</i> 9 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i></p> |
| 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé) | <p>M2 S1+S2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p> |

D. Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

1. En master 1

En réponse aux contraintes et aux spécificités locales, l'organisation adoptée pour les stages de Master 1 diffère d'un département de l'académie à l'autre. Quoi qu'il en soit, au sein de chaque territoire, l'organisation retenue permettra aux élèves-fonctionnaires de découvrir dès la première année de master les trois cycles de l'école primaire.

Dans la logique, précédemment décrite, articulant expérience en stage et formation, différents formats d'accompagnement sont à l'étude :

- mise en place d'une équipe de suivi constituée pour chaque élève-fonctionnaire (i) des maîtresses et maîtres d'accueil temporaire dans la classe desquels sont effectuées les différentes sessions du stage et (ii) de la ou du formateur INSPE tuteur ;
- modules de tutorat réunissant quelques élèves fonctionnaires et leur tuteur INSPE ; - visite conseil.

L'ouverture possible à d'autres contextes de stage, notamment à l'international, pourra favoriser la découverte de pratiques diversifiées.

2. En master 2

La même organisation est adoptée dans les cinq départements de l'académie pour le stage de Master 2 : deux semaines en classe alternent avec deux semaines en formations. Ce choix académique a pour objectif à la fois d'assurer une forme d'équité entre les stagiaires des cinq départements, de permettre aux fonctionnairesstagiaires de concevoir et de mettre en œuvre des séquences d'apprentissage conséquentes et de limiter le temps consacré au lien entre les deux fonctionnaires-stagiaires lors du changement d'enseignant.

L'accompagnement du stage de master 2 est assuré par une équipe de suivi constituée de la tutrice ou du tuteur INSPE et de la tutrice ou du tuteur PEMF. Chaque tuteur réalise plusieurs visites dans la classe de la ou du fonctionnaire stagiaire. L'une de ces visites est réalisée conjointement par la tutrice ou le tuteur PEMF et la tutrice ou le tuteur INSPE. Des modules de tutorat réunissant quelques fonctionnaires stagiaires et leurs tutrices ou tuteurs sont dédiés à l'analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant. Pour les stagiaires en difficulté, une ou plusieurs visites supplémentaires sont proposées ainsi qu'un module d'approfondissement fléché en fonction des besoins identifiés.

E. Prise en compte des thématiques transversales

Les thématiques transversales, en ce qu'elles nourrissent pluri-, inter- et transdisciplinairement les pratiques professionnelles des (futurs) enseignants, participent également à un enrichissement actualisé des parcours éducatifs des élèves, et constituent de ce fait un enjeu de formation majeur du master enseignement et éducation. Leur prise en compte constitue un point d'appui essentiel à la formation d'enseignants éthiques et réflexifs, capables de contribuer activement à une école inclusive, engagée dans la réussite de tous les élèves, porteuse des valeurs fondamentales de la République et résolument tournée vers les spécificités et les évolutions de la société contemporaine.

Une conception intégrative respectueuse du cadre réglementaire

La part transversale de la formation M2E est conçue en cohérence avec les orientations nationales et le référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle ». Elle respecte également les cahiers des charges en vigueur et réaffirmés par le projet d'arrêté du 9 septembre 2025 portant création des masters enseignement et éducation, dans le respect des volumes horaires

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

minimaux à consacrer à des thématiques clés comme l'égalité filles-garçons (18h), la laïcité et les valeurs de la République (36h), ou la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (25h).

Il s'agit aussi d'ancrer l'action du professeur des écoles dans le cadre du service public d'éducation, en développant la connaissance des droits et devoirs du fonctionnaire et une compréhension globale et pluridisciplinaire du système éducatif, fondements essentiels d'une culture professionnelle partagée.

Le déploiement de cette part de la formation est pensé de manière transverse, à la fois dans la diversité des thématiques abordées et dans l'organisation, appuyée sur les quatre blocs de formation et en lien étroit avec les apports disciplinaires, qu'ils soient pédagogiques ou didactiques. Cette approche intégrative vise une articulation cohérente entre savoirs académiques et expériences professionnelles, renforçant la dimension professionnalisante de la formation. À cette fin, et notamment par l'accompagnement de démarches réflexives, la construction d'une solide alliance entre les pratiques de stage et les apports de la recherche scientifique est soutenue, assurant un continuum de formation adapté à la diversité des profils.

Répondre aux besoins des élèves et aux enjeux sociétaux

Le développement de connaissances et de compétences transversales soutient les approches didactiques et pédagogiques du (futur) professeur des écoles, afin d'adapter sa pratique professionnelle à la diversité des besoins des élèves, dans le cadre d'une conception universelle des apprentissages, en lien notamment avec les dimensions sociales, cognitives et psycho-affectives du développement de l'enfant et les processus d'apprentissage. Il contribue à la construction d'un climat scolaire propice aux apprentissages, par la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les inégalités sociales, et par la promotion de l'égalité filles-garçons, en appui également sur des thèmes centraux tels que la citoyenneté, la transition écologique soutenable, la santé ou le numérique, incluant la dimension émergente de l'intelligence artificielle comme levier d'innovation pédagogique, de personnalisation des apprentissages et de soutien aux enseignants.

Un levier pour dynamiser la communauté éducative

Enfin, la dimension transversale de la formation oriente l'action du professeur dans une perspective de coconstruction et de partenariat, en lien étroit avec les familles, les partenaires éducatifs et la communauté éducative dans son ensemble. Elle constitue un levier pour engager les élèves dans des parcours éducatifs riches et diversifiés (développement durable et transition écologique ; arts et culture ; citoyenneté ; médias et information ; promotion de la santé ; vie affective et relationnelle ; défense et sécurité globales), notamment par la mise en œuvre de pédagogies de projet qui favorisent l'autonomie, la collaboration et la créativité, en phase avec les défis contemporains.

Ainsi, l'intégration des thématiques transversales contribue à préparer des enseignants polyvalents et réflexifs, pleinement investis dans leur responsabilité sociale et porteurs des valeurs du service public, conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

F. Adossement à la recherche

Le M2E professorat des écoles sera adossé à 13 laboratoires (UR ou UMR) de l'UB ou de l'UBM.

Six de ces laboratoires d'appui sont rattachés à l'UB, 5 à l'UBM et 2 d'entre eux sont plus spécifiquement cogérés par l'UB et l'UBM : ARTES UR 24141 (UBM), CEMMC UR 2958 (UBM), Centre Emile Durkheim UMR 5116 (UB), EPOC UMR 5805 (UB), IMB UMR 5251 (UB), IMS UMR 5218 (UB), Lab-E3D UR 7441 (UB), LabPsy UR 4139 (UB), LACES UR 7437 (UB), MICA UR 4426 (UBM), Passages UMR 5319 (UBM et UB), Plurielles UR 4195 (UBM), SPH UR 4574 (UBM et UB).

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Les 62 enseignants-chercheurs de l'INSPE de l'académie de Bordeaux, répartis dans une vingtaine de sections CNU, sont actuellement répartis dans ces 13 unités de recherche ou unités mixtes de recherche (annexe 4).

L'ensemble de ces laboratoires offre un vivier d'enseignants-chercheurs conséquent qui pourra participer activement à la formation à et par la recherche des lauréats et non-lauréats des concours inscrits en M2E professorat des écoles. Par ailleurs, l'INSPE compte actuellement dans son équipe enseignante permanente une vingtaine d'ESAS *lato sensu* docteurs qui interviendront également dans la formation à et par la recherche des étudiants.

L'adossement à la recherche du M2E professorat des écoles ne se limitera pas seulement à la réalisation d'un mémoire qui devra comporter des « attendus recherche » clairs. Cet adossement sera également permis par l'ouverture aux étudiants de manifestations scientifiques en lien avec leur formation et par la contribution active des enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE à l'ensemble des quatre blocs de compétences, notamment au travers des cours magistraux qui permettront d'apporter des connaissances actuelles, issues de la recherche, en lien avec les différents objets de formation, que ce soit d'un point de vue disciplinaire, didactique ou transversal. Cette articulation entre résultats de la recherche et expériences de terrain est primordiale pour garantir une formation universitaire de qualité amenant les étudiants, les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires à adopter une posture de « praticien réflexif » permettant une prise de recul sur le métier de professeur des écoles et ses enjeux.

G. Mémoire de master

Comme prévu par l'article 7 du projet d'arrêté portant création des M2E, le mémoire de master permettra l'articulation d'une problématique de recherche, d'un cadre théorique et d'une méthodologie de recherche, en relation avec une question en lien avec la pratique professionnelle du professeur des écoles. Le mémoire de recherche sera composé d'une partie théorique permettant d'ancrer la problématique et le sujet de mémoire dans le contexte théorique actuel du domaine, d'une partie empirique présentant une enquête ou expérimentation de terrain, menée par l'étudiant (par exemple sur son lieu de stage), permettant de répondre à la problématique de recherche, d'une partie de discussion présentant l'interprétation des résultats au regard du contexte théorique et des études précédemment menées dans le domaine de recherche, et d'une bibliographie. La partie de discussion pourra déboucher sur des propositions d'ouvertures, tant d'un point de vue de perspectives de recherche que de perspectives de pratiques professionnelles, ou sur une prise de conscience de l'intérêt de ce travail dans le développement de la professionnalisation du professeur des écoles.

Le mémoire de master sera encadré par un enseignant-chercheur ou un enseignant du primaire ou du secondaire affecté dans le supérieur (EPSAS). Ce mémoire fera l'objet d'un écrit et d'une soutenance individuelle devant un jury composé d'au moins deux membres dont l'un au moins est docteur. Le directeur de mémoire fera partie du jury de soutenance. Cette organisation vise à développer une exigence de rigueur scientifique dans l'approche du métier d'enseignant et des capacités de communication écrite et orale sur un objet de recherche. Outre l'accompagnement individuel réalisé par le directeur de mémoire, chaque étudiant bénéficiera d'un accompagnement collectif dédié sous la forme d'enseignements en cours magistraux (CM) ou en petits groupes de TD. Cette formation sera supervisée et coordonnée par un enseignant-chercheur statutaire et aura pour objectif d'apporter des éléments théoriques et méthodologiques concernant la recherche en éducation. Dans leur ensemble, le mémoire de master et les séances de CM/TD ont pour objectif de proposer une formation à et par la recherche et de permettre aux étudiants d'adopter une posture réflexive sur leur pratique professionnelle, sur la base des apports actualisés de la recherche. Le mémoire de recherche sera un

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

élément fondamental et central du M2E professorat des écoles. Sa validation devra garantir une réelle prise de recul sur le métier de professeur des écoles et ses enjeux. Les meilleurs mémoires, une fois leur contenu validé et leur soutenance effectuée, pourront être conservés et valorisés dans la base de données DUMAS.

**IV. Présentation de la nouvelle offre de formation du master
Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré »**

A. Cartographie de l'offre de formation

| Concours | Disciplines | Parcours de formation | Lieu de formation | Etablissement ou dispense la formation | Capacité d'accueil maximale envisagée pour 2026 (hors bourses d'études) | Ouverture aux nouveaux entrants en 2026 (OUI / NON) |
|----------|--|---|--|--|---|--|
| CAPEPS | EPS | EPS | BORDEAUX | UB / INSPE / SH | 55 | OUI |
| CAPEPS | EPS | EPS | PAU | UPPA | 50 | OUI |
| CAPES | Arts plastiques | Arts plastiques | BORDEAUX | UBM | 25 | OUI |
| CAPES | Documentation | Documentation | BORDEAUX | UB / INSPE | 20 | OUI |
| CAPES | Histoire et géographie | Histoire et géographie | BORDEAUX | UBM | 60 | NON |
| CAPES | Histoire et géographie | Histoire et géographie | PAU | UPPA | 30 | OUI |
| CAPES | Langues régionales : basque | Langues régionales : basque & occitan-langue d'oc (un seul parcours en partie mutualisé avec deux options) | BORDEAUX | UBM | 20 | OUI |
| CAPES | Langues régionales : occitan-langue d'oc | | | | | |
| CAPES | Langues vivantes étrangères : anglais | Anglais | BORDEAUX | UBM | 55 | OUI |
| CAPES | Langues vivantes étrangères : anglais | Anglais | PAU | UPPA | 25 | OUI |
| CAPES | Langues vivantes étrangères : espagnol | Espagnol | PAU | UPPA | 30 | OUI |
| CAPES | Lettres : lettres modernes (et classiques ?) | Lettres modernes (et classiques ?) | BORDEAUX | UBM | 40 | OUI |
| CAPES | Lettres : lettres modernes (et classiques ?) | Lettres modernes (et classiques ?) | PAU | UPPA | 25 | OUI |
| CAPES | Lettres : lettres classiques | Lettres classiques (parcours mutualisé avec lettres modernes, modalités de coopération entre l'UBM et l'UPPA et implantation du parcours en discussion) | BORDEAUX ou PAU (ou Bordeaux et Pau avec rotation de l'ouverture du M1 une année sur deux) | UBM et/ou UPPA | Comprise dans les capacités d'accueil des parcours lettres modernes | Choix calé sur celui d'un parcours "lettres modernes" qui accueillera la mutualisation |
| CAPES | Mathématiques | Mathématiques | BORDEAUX | UB / INSPE / ST | 30 | OUI |

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

| | | | | | | |
|-------|--|---|----------|-------------------------|----|-----|
| CAPES | Mathématiques | Mathématiques | PAU | UPPA | 25 | OUI |
| | Philosophie | Philosophie | BORDEAUX | UBM | 20 | NON |
| CAPES | Physique - chimie | Physique - chimie | BORDEAUX | UB / INSPE / ST | 25 | OUI |
| CAPES | Sciences économiques et sociales | Sciences économiques et sociales | BORDEAUX | UB / INSPE / SH / DSPEG | 25 | OUI |
| | Sciences de la vie et de la terre | SVT et Biotechnologies Santé Environnement (un seul parcours en partie mutualisé avec deux options) | BORDEAUX | UB / INSPE / ST | 40 | OUI |
| CAPES | Biotechnologies option santé - environnement | | | | | |
| CAPLP | Economie et gestion option communication organisation et gestion des ressources humaines | Économie et gestion options Com. Org. GRH (CAPET), Compta. Finance (CAPET), Marketing (CAPET), Commerce Vente (CAPLP), Gestion Administration (CAPLP) | BORDEAUX | UB / INSPE | 25 | OUI |
| CAPET | Économie et gestion option comptabilité et finance | [un seul parcours avec (i) un tronc commun voies professionnelle et technologique, (ii) un tronc commun voie professionnelle, (iii) un tronc commun voie technologique et 5 options (3 CAPET et 2 CAPLP)] | | | | |
| CAPET | Économie et gestion option marketing | | | | | |
| CAPLP | Économie et gestion option commerce et vente | | | | | |
| CAPLP | Économie et gestion option gestion et administration | | | | | |
| CAPLP | Langues vivantes - lettres option anglais - lettres | Langues vivantes - lettres option anglais - lettres et Lettres - histoire et géographie (un seul parcours en partie mutualisé avec deux options) | BORDEAUX | UB / INSPE | 20 | OUI |
| CAPLP | Lettres - histoire et géographie | | | | | |

ST : collège sciences et technologies de l'UB

SH : collège sciences de l'Homme de l'UB

DSPEG : collège droit, science politique, économie, gestion de l'UB

Les capacités d'accueil précises offertes aux non-lauréats sont en cours de définition.

L'accueil et la gestion des étudiants non-lauréats sont détaillés dans l'annexe 1.

B. Répartition prévisionnelle des intervenants

Les tableaux présentés ci-après proposent une projection, dans les 4 blocs du M2E professorat du 2nd degré, d'une moyenne des services effectués dans le master mention MEEF 2nd degré en 2023/2024 et 2024/2025. Ces données constituent donc une « photographie » de la situation actuelle projetée dans les attendus du nouveau M2E professorat du second degré. Il n'est actuellement pas possible d'opérer une répartition prévisionnelle plus précise des intervenants pour au moins deux raisons : (i) les maquettes des M2E professorat du second degré sont en cours d'élaboration et ne permettent donc pas, en l'état, d'attribuer et de répartir les enseignements entre les différentes catégories d'enseignants ; (ii) les échanges relatifs à la répartition des heures entre partenaires et à la contribution de chacun pour atteindre l'objectif des 50% sont actuellement en cours.

L'INSPE et ses partenaires déployeront une stratégie RH permettant d'atteindre progressivement, au cours des 2 ou 3 prochaines années, la cible attendue (50% d'intervenants issus du terrain). L'extinction progressive de l'actuelle année de formation des fonctionnaires stagiaires va libérer un nombre conséquent d'heures, assurées actuellement par des PFA, qui pourront être réinvesties dans les parcours du M2E professorat du 2nd degré. Plus globalement, une attention particulière sera portée au rééquilibrage global des catégories d'intervenants dans les différents parcours. La structure RH actuelle de l'INSPE, son évolution depuis l'installation de la réforme de 2021 ainsi que les leviers qui permettront d'atteindre les cibles attendues par le cadrage des M2E sont présentés en annexe 3. La convention liant tous les partenaires (annexe 1 du présent dossier) fait clairement état de tous les dispositifs RH qui seront mobilisés pour pouvoir confier 50% des enseignements du M2E professorat du 2nd degré à des professeurs des 1er et 2nd degrés exerçant dans une école primaire ou un EPLE.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans les parcours du master MEEF 2nd degré / CAPEs en 2023/2024 et 2024/2025 | CAPEs (moyenne des parcours) | | | | | | | |
|---|------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------|--|
| | Profil Enseignant (%) | | | « Composante d'origine » (%) | | | | |
| | EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | UFR de la (des) discipline(s) | Autre composante universitaire | Académie | |
| Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) | 61% | 15% | 23% | 48% | 42% | 1% | 9% | |
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves | 22% | 29% | 48% | 75% | 2% | 1% | 22% | |
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale | 30% | 47% | 22% | 98% | 0% | 2% | 0% | |
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel | 45% | 32% | 22% | 52% | 26% | 12% | 10% | |
| Tous blocs confondus | 54% | 22% | 24% | 52% | 34% | 4% | 9% | |

| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans le parcours CAPEPS du master MEEF 2nd degré en 2023/2024 et 2024/2025 | CAPEPS | | | | | | | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------|--|
| | Profil Enseignant (%) | | | « Composante d'origine » (%) | | | | |
| | EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | UFR de la (des) discipline(s) | Autre composante universitaire | Académie | |
| Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) | 8% | 69% | 23% | 30% | 62% | 0% | 8% | |
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves | 23% | 54% | 23% | 96% | 0% | 1% | 3% | |
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale | 30% | 48% | 22% | 98% | 0% | 2% | 0% | |
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel | 22% | 45% | 33% | 74% | 23% | 0% | 3% | |
| Tous blocs confondus | 13% | 61% | 26% | 48% | 46% | 0% | 6% | |

| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans les parcours du master MEEF 2nd degré / CAPEt & CAPLP en 2023/2024 et 2024/2025 | CAPEt & CAPLP (moyenne des parcours) | | | | | | | |
|---|--------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------|-----------------------|--|
| | Profil Enseignant (%) | | | « Composante d'origine » (%) | | | | |
| | EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | Autre composante universitaire | Académie | Monde de l'entreprise | |
| Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) | 21% | 24% | 55% | 82% | 10% | 8% | | |
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves | 15% | 30% | 55% | 76% | 1% | 23% | | |

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

| | | | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|----|-----|--|
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale | 30% | 48% | 22% | 98% | 2% | 0% | |
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel | 15% | 29% | 57% | 80% | 2% | 18% | |
| Tous blocs confondus | 19% | 26% | 55% | 82% | 7% | 11% | |

C. Modalités prévisionnelles d'organisation des stages

Les stages constituent un pilier essentiel de la formation proposée aux futurs enseignants du second degré dans les deux années du Master 2E. Tout au long du cursus, les savoirs universitaires apportés en formation s'articulent aux expériences vécues en classe lors des stages et à l'analyse réflexive qui est conduite de retour en centre de formation. Les stages sont pensés comme des espaces de formation à part entière dans lesquels les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires apprennent à observer, à analyser et à exercer le métier d'enseignant dans toute sa complexité. Ils contribuent ainsi à la construction progressive des compétences professionnelles qui seront précisées dans les nouveaux référentiels de formation, actuellement en cours de stabilisation, qui feront suite au référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » de 2019.

Les différentes sessions de stage qui rythment les deux années du Master permettent au futur enseignant du second degré d'appréhender les différents contextes d'exercice de son métier, de découvrir les acteurs et les partenaires qui y sont associés, mais aussi d'autres contextes professionnels. En effet lors de l'année de Master 1, une session de stage a lieu hors EPLE et la possibilité est offerte à l'élève fonctionnaire d'effectuer cette session à l'international.

Dans une approche intégrative, la formation qui accompagne les stages aborde à la fois des dimensions disciplinaires, didactiques, pédagogiques, institutionnelles et éthiques relativement à l'enseignement, traversant les quatre blocs de formation du Master. De cette façon, les stages constituent des occasions d'expérimenter et d'éprouver les apports théoriques issus de la recherche. Ils permettent aussi d'ancrer progressivement une posture éthique et responsable, fondée notamment sur les droits et obligations du fonctionnaire, les valeurs de la République, la laïcité, l'égalité filles-garçons, la lutte contre les discriminations et les principes d'une éducation inclusive.

La formation par et dans le stage repose sur une logique de progressivité et de co-formation : l'élève fonctionnaire devient graduellement acteur de ses apprentissages professionnels grâce à un accompagnement structuré et partagé entre l'INSPE, les universités et le Rectorat. L'approche privilégiée accorde une place importante à la réflexivité, au travail collectif, à l'innovation pédagogique et à la richesse de la diversité des contextes éducatifs. L'usage du numérique (vidéoformation, outils collaboratifs, ...) favorise le développement professionnel et le suivi de l'acquisition progressive des compétences attendues. Les équipes pluri-catégorielles mobilisées (enseignants-chercheurs, ESAS, praticiens et tuteurs terrain) garantissent la cohérence et la complémentarité des accompagnements avant, pendant et après le stage.

M2E professorat du second degré tous parcours

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

| | |
|--|--|
| Place des stages | <i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i> |
| 12 semaines Observation et Pratique accompagnée | M1 S1 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé</i> : 4 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i> M1 S2 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé :</i> 8 - <i>Nombre de semaines stage filé :</i> |
| 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé) | M2 S1+S2 <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |

D. Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En master 1

En Master 1, les élèves fonctionnaires bénéficient de douze semaines de stage organisées en 4 périodes massées au cours desquelles s'articulent observation active et pratique accompagnée, selon une progressivité pensée pour les amener vers une prise d'initiative encadrée. Les dispositifs d'accompagnement associent formateurs, enseignants-chercheurs, tuteurs-terrain et praticiens dans une logique d'équipe pluricatégorielle.

Dans la démarche articulant expérience en stage et formation décrite au paragraphe précédent, plusieurs modalités d'accompagnement et de tutorat sont envisagées : mise en place d'une équipe de suivi constituée pour chaque élève-fonctionnaire des tuteurs situés dans les EPLE où sont effectuées les différentes sessions du stage et des tuteurs du centre de formation ; temps collectifs et pluridisciplinaires d'analyse réflexive de l'expérience en stage, adossés à la recherche et à des outils innovants (vidéoformation par exemple) ; modules de tutorat réunissant des collectifs ; visite conseil. Ces modalités permettront de croiser les regards, de mutualiser les pratiques professionnelles et favorisent une entrée progressive dans une pratique accompagnée réfléchie et problématisée pour contribuer au développement professionnel de l'élève fonctionnaire. L'ouverture possible à d'autres contextes, notamment à l'international, favorisera la découverte de pratiques diversifiées.

2. En master 2

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

En Master 2, les fonctionnaires stagiaires exercent à mi-temps en responsabilité. L'approche intégrative du stage en responsabilité permet la consolidation des compétences professionnelles attendues pour la titularisation dans une dynamique de développement continu.

Un co-tutorat est proposé par des équipes pluri-catégorielles et pluri-institutions (Université et Rectorat). Des visites de classe sont réalisées par les tuteurs. De plus, un accompagnement continu de proximité est assuré de manière adaptée aux besoins de chaque stagiaire. Certains modules de tutorat spécifiques sont également proposés pour renforcer les compétences professionnelles. Pour les stagiaires en difficulté, une ou plusieurs visites supplémentaires peuvent être proposées.

Dans le cadre du partenariat Université-Rectorat, des fonctionnaires stagiaires peuvent être associés à des dispositifs innovants proposés dans le cadre de projets CARDIE, ce qui contribue pour eux à la construction d'une posture réflexive durable.

E. Prise en compte de thématiques transversales

Les thématiques transversales, en ce qu'elles nourrissent pluri-, inter- et transdisciplinaires les pratiques professionnelles des (futurs) enseignants, participent également à un enrichissement actualisé des parcours éducatifs des élèves, et constituent de ce fait un enjeu de formation majeur du master enseignement et éducation. Leur prise en compte constitue un point d'appui essentiel à la formation d'enseignants éthiques et réflexifs, capables de contribuer activement à une école inclusive, engagée dans la réussite de tous les élèves, porteuse des valeurs fondamentales de la République et résolument tournée vers les spécificités et les évolutions de la société contemporaine.

Une conception intégrative respectueuse du cadre réglementaire

La part transversale de la formation M2E est conçue en cohérence avec les orientations nationales et le référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle ». Elle respecte également les cahiers des charges en vigueur et réaffirmés par le projet d'arrêté du 9 septembre 2025 portant création des masters enseignement et éducation, dans le respect des volumes horaires minimaux à consacrer à des thématiques clés comme l'égalité filles-garçons (18h), la laïcité et les valeurs de la République (36h), ou la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (25h).

Il s'agit aussi d'ancrer l'action du professeur du second degré dans le cadre du service public d'éducation, en développant la connaissance des droits et devoirs du fonctionnaire et une compréhension globale et pluridisciplinaire du système éducatif, fondements essentiels d'une culture professionnelle partagée.

Le déploiement de cette partie de la formation est pensé de manière transverse, à la fois dans la diversité des thématiques abordées et dans l'organisation, appuyée sur les quatre blocs de formation et en lien étroit avec les apports disciplinaires, qu'ils soient pédagogiques ou didactiques. Cette approche intégrative vise une articulation cohérente entre savoirs académiques et expériences professionnelles, renforçant la dimension professionnalisante de la formation. À cette fin, et notamment par l'accompagnement de démarches réflexives, la construction d'une solide alliance entre les pratiques de stage et les apports de la recherche scientifique est soutenue, assurant un continuum de formation adapté à la diversité des profils.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Répondre aux besoins des élèves et aux enjeux sociétaux

Le développement de connaissances et de compétences transversales soutient les approches didactiques et pédagogiques du (futur) professeur, afin d'adapter sa pratique professionnelle à la diversité des besoins des élèves, dans le cadre d'une conception universelle des apprentissages, en lien notamment avec les dimensions sociales, cognitives et psycho-affectives du développement de l'adolescent et les processus d'apprentissage. Il contribue à la construction d'un climat scolaire propice aux apprentissages, par la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les inégalités sociales, et par la promotion de l'égalité filles-garçons, en appui également sur des thèmes centraux tels que la citoyenneté, la transition écologique soutenable, la santé ou le numérique, incluant la dimension émergente de l'intelligence artificielle comme levier d'innovation pédagogique, de personnalisation des apprentissages et de soutien aux enseignants.

Un levier pour dynamiser la communauté éducative

Enfin, la dimension transversale de la formation oriente l'action du professeur dans une perspective de coconstruction et de partenariat, en lien étroit avec les familles, les partenaires éducatifs et la communauté éducative dans son ensemble. Elle constitue un levier pour engager les élèves dans des parcours éducatifs riches et diversifiés (développement durable et transition écologique ; arts et culture ; citoyenneté ; médias et information ; promotion de la santé ; vie affective et relationnelle ; défense et sécurité globales), notamment par la mise en œuvre de pédagogies de projet qui favorisent l'autonomie, la collaboration et la créativité, en phase avec les défis contemporains.

Ainsi, l'intégration des thématiques transversales contribue à préparer des enseignants réflexifs, articulant expertise disciplinaire et compétences transversales, pleinement investis dans leur responsabilité sociale et porteurs des valeurs du service public, conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

F. Adossement à la recherche

Le M2E professorat du second degré sera adossé à 18 laboratoires (UR ou UMR) de l'UB, de l'UBM ou de l'UPPA.

Six de ces laboratoires sont rattachés à l'UB, 6 à l'UBM, 4 à l'UPPA et 2 d'entre eux sont plus spécifiquement cogérés par l'UB et l'UBM : ALTER UR 7504 (UPPA), ARTES UR 24141 (UBM), CEMMC UR 2958 (UBM), Centre Emile Durkheim UMR 5116 (UB), CLIMAS UR 4196 (UBM), EPOC UMR 5805 (UB), IMB UMR 5251 (UB), IMS UMR 5218 (UB), ITEM UR 3002 (UPPA), LMAP UMR CNRS 5142 (UPPA), Lab-E3D UR 7441 (UB), LabPsy UR 4139 (UB), LACES UR 7437 (UB), MEPS UR 4445 (UPPA), MICA UR 4426 (UBM), Passages UMR 5319 (UBM et UB), Plurielles UR 4195 (UBM), SPH UR 4574 (UBM et UB).

Les 62 enseignants-chercheurs de l'INSPE de l'académie de Bordeaux, rattachés à une vingtaine de sections CNU différentes, sont actuellement répartis dans les 13 UR/UMR des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne (annexe 4).

L'ensemble de ces laboratoires offre un vivier d'enseignants-chercheurs conséquent qui pourra participer activement à la formation à et par la recherche des lauréats et non-lauréats des concours inscrits en M2E professorat du second degré. Par ailleurs, l'INSPE compte actuellement dans son équipe enseignante permanente une vingtaine d'ESAS *lato sensu* docteurs qui pourront également contribuer à la dimension recherche de la formation.

L'adossement à la recherche du M2E professorat du second degré sera assuré par : (i) la participation d'enseignants-chercheurs à la formation, (ii) la mobilisation constante des résultats actualisés de la recherche en éducation dans les contenus de formation, (iii) la mise en place de projets pédagogiques nécessitant la mobilisation effective d'outils de recherche par les étudiants, (iv) l'animation scientifique (organisation et participation à des manifestations scientifiques), (v) la mise à disposition

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

et la mobilisation de l'information et de la documentation scientifiques et (vi) la réalisation d'un mémoire de master avec de forts « attendus recherche ». L'adossement à la recherche sera nourri par l'apport actif des enseignants-chercheurs et ESAS *lato sensu* docteurs, de l'INSPE et des universités partenaires, à l'enseignement dans l'ensemble des quatre blocs de compétences, notamment au travers des cours magistraux qui permettront d'apporter des connaissances liées à l'actualité de la recherche et en lien avec les différents objets de formation, que ce soit d'un point de vue disciplinaire, didactique ou transversal. Cette articulation entre résultats de la recherche et expériences de terrain est primordiale pour garantir une formation universitaire de qualité amenant les étudiants, les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires à adopter une posture réflexive sur le métier de professeur, ses enjeux et la didactique disciplinaire de référence à enseigner.

G. Mémoire de master

Comme prévu par l'article 7 du projet d'arrêté portant création des M2E, le mémoire de master permettra de répondre à une question en lien avec l'expérience professionnelle ou avec un objet d'étude lié à l'enseignement à travers la construction d'une problématique de recherche, la mobilisation d'un cadre théorique et de ressources scientifiques, et la mise en place d'une méthodologie de recherche. Le mémoire et sa soutenance viseront principalement trois objectifs : se familiariser avec la démarche de recherche, se décentrer de sa pratique professionnelle en vue de chercher à l'améliorer, approfondir les savoirs disciplinaires et les relations entre eux. Il sera composé d'un état de l'art permettant d'ancrer le sujet dans le contexte scientifique, didactique et théorique, d'une enquête de terrain mobilisant différentes méthodes possibles (expérimentation, observation, recueil de données quantitatives ou qualitatives...), d'une présentation et d'une discussion des résultats au regard des connaissances scientifiques dans le domaine de la recherche et des applications. Il proposera des perspectives d'ouverture du point de vue de la recherche ou des pratiques pédagogiques et professionnelles.

Le mémoire fera l'objet d'un écrit comportant une bibliographie et d'une soutenance individuelle devant un jury composé d'au moins deux membres dont l'un au moins est docteur. Le directeur de mémoire fera partie du jury de soutenance. Cette organisation vise à développer une exigence de rigueur scientifique dans l'approche du métier d'enseignant et des capacités de communication écrite et orale sur un objet de recherche. En plus de l'accompagnement individuel par le directeur de mémoire, chaque fonctionnaire stagiaire ou étudiant participera à un séminaire en lien avec sa discipline de référence et son domaine de recherche. Cette offre de formation sera supervisée et coordonnée par un enseignant-chercheur statutaire et aura pour objectif d'apporter des éléments scientifiques, didactiques et méthodologiques et de susciter une réflexion partagée et collective dans le domaine de recherche choisi. Dans son ensemble, le mémoire de master et les séances d'enseignement et de formation ont pour objectif de proposer une formation à et par la recherche et de permettre aux étudiants d'adopter une posture réflexive sur leur pratique professionnelle et leur connaissance du contexte de l'enseignement. Le mémoire de recherche sera un élément fondamental du M2E professorat du second degré, et sa validation garantira une réelle connaissance alimentée par la recherche sur le métier de professeur du second degré et ses enjeux, grâce à une analyse réflexive dans un projet de recherche accompagné par un spécialiste du domaine disciplinaire visé. Ils pourront ainsi développer un recul réflexif utile pour penser la professionnalité enseignante à partir de leurs expériences de stage. Les meilleurs mémoires, une fois leur contenu validé et leur soutenance effectuée, pourront être conservés et valorisés dans la base de données DUMAS.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

v. Présentation de la nouvelle offre de formation du master

Mention

« Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

A. Offre de formation

| Concours | Parcours de formation | Lieu de formation | Établissement qui dispense la formation | Capacité d'accueil maximale envisagée pour 2026 (non-lauréats compris) | Ouverture aux non-lauréats en 2026 (OUI / NON) |
|----------|----------------------------------|-------------------|---|--|--|
| CRCPE | Conseiller principal d'éducation | BORDEAUX | UB / INSPE | 25 | OUI |

Les capacités d'accueil précises offertes aux non-lauréats sont en cours de définition.

L'accueil et la gestion des étudiants non-lauréats sont détaillés dans l'annexe 1.

B. Répartition prévisionnelle des intervenants

Le tableau présenté ci-après propose une projection, dans les 4 blocs du M2E conseiller principal d'éducation, d'une moyenne des services effectués dans le master mention MEEF encadrement éducatif en 2023/2024 et 2024/2025. Ces données constituent donc une « photographie » de la situation actuelle projetée dans les attendus du M2E CPE. Il n'est actuellement pas possible d'opérer une répartition prévisionnelle plus précise des intervenants pour au moins deux raisons : (i) la maquette du M2E conseiller principal d'éducation est en cours d'élaboration et ne permet donc pas, en l'état, d'attribuer et de répartir les enseignements entre les différentes catégories d'enseignants ; (ii) les échanges relatifs à la répartition des heures entre l'académie et l'INSPE ainsi qu'à la contribution de chacun pour atteindre l'objectif des 50% sont actuellement en cours.

L'INSPE et l'académie déployeront une stratégie RH permettant d'atteindre progressivement, au cours des 2 ou 3 prochaines années, la cible attendue (50% d'intervenants issus du terrain). L'extinction progressive de l'actuelle année de formation des fonctionnaires stagiaires va libérer des heures assurées actuellement par des PFA qui pourront, pour certaines, être réinvesties dans le M2E conseiller principal d'éducation. La structure RH actuelle de l'INSPE, son évolution depuis l'installation de la réforme de 2021 ainsi que les leviers qui permettront d'atteindre les cibles attendues par le cadrage des M2E sont présentés en annexe 3. La convention liant tous les partenaires (annexe 1 du présent dossier) fait clairement état de tous les dispositifs RH qui seront mobilisés pour pouvoir confier 50% des enseignements du M2E conseiller principal d'éducation à des professeurs du 1er et du 2nd exerçant dans une école ou un EPLE.

| Projection moyenne de "l'existant" dans les blocs réalisée à partir des heures d'enseignement effectuées dans le master MEEF EE en 2023/2024 et 2024/2025 | Encadrement éducatif | | | | | |
|---|-----------------------|-------------------------|------------------------------|-------|--------------------------------|----------|
| | Profil Enseignant (%) | | « Composante d'origine » (%) | | | |
| | EC | ESAS (PRAG, PRCE, PREC) | Personnels issus du terrain | INSPE | Autre composante universitaire | Académie |
| Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages. | 37% | 42% | 20% | 95% | | 5% |
| Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous. | 36% | 31% | 33% | 90% | | 10% |
| Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale. | 39% | 51% | 11% | 100% | | |
| Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel. | 59% | 21% | 20% | 97% | | 3% |

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027



C. Modalités prévisionnelles d'organisation des stages

L'organisation des stages en contexte professionnel au sein du master 2E CPE est pensée dans le but de développer la professionnalisation des élèves fonctionnaires en Master 1 et des fonctionnaires stagiaires en Master 2 via une articulation entre des enseignements appuyés sur les acquis de la recherche en centre universitaire et des mises en situation accompagnées vers l'autonomie en EPLE. Ceci donne une place essentielle à l'expérience en contexte pour aborder et ancrer la formation et répondre aux attendus d'acquisition de compétences dans le cadre du nouveau référentiel de formation CPE, actuellement en cours de stabilisation, qui fera suite au référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » de 2019.

Les différentes sessions en stage sur les deux années visent à appréhender la diversité des contextes d'exercice, à permettre au stagiaire de construire progressivement son identité professionnelle et ses gestes professionnels à travers l'expérience en situation. La logique adoptée pour construire la formation autour du stage consiste à développer l'expérience des stagiaires, qu'ils soient élèves fonctionnaires ou fonctionnaires stagiaires, en l'accompagnant en contexte et en la mobilisant en centre de formation. Ce développement s'effectue selon trois axes complémentaires :

- **de la formation vers le stage** : des apports théoriques et des outils sont fournis lors de modules de formation afin de permettre aux stagiaires de centrer leur attention sur les éléments pertinents à observer et à analyser professionnellement et de préparer leur pratique accompagnée lors du stage. La formation intègre 3 dimensions : une dimension institutionnelle et éthique, une dimension éducative et une dimension pédagogique, qui s'articulent au sein des quatre blocs de formation.
- **En stage** : l'expérience des stagiaires est accompagnée en situation (tutorat, co intervention, facilitation du prélèvement d'informations témoignant de l'expérience vécue et des compétences construites durant le stage). Les stages constituent des occasions d'expérimenter et d'éprouver en contexte d'établissement les apports théoriques issus de la recherche. Ils permettent aussi d'ancrer progressivement une posture éthique et responsable, fondée notamment sur les droits et obligations du fonctionnaire, les valeurs de la République, la laïcité, l'égalité filles-garçons, la lutte contre les discriminations et les principes d'une éducation inclusive.
- **Du stage vers la formation** : les éléments témoignant de l'expérience en stage mobilisés en formation sont analysés et éclairés dans les différents modules au service du développement de la réflexivité professionnelle et afin de permettre au stagiaire de construire des connaissances et compétences transférables dans différents contextes d'exercice. En ce sens, tous les modules qui composent le master 2E CPE contribuent à la professionnalisation des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires.

Les outils mis au service de l'accompagnement des stagiaires sont au cœur du travail des collectifs pluricatégoriels. Ils permettent d'articuler les actions des différents acteurs et de penser le continuum d'apprentissage de l'élève fonctionnaire puis du fonctionnaire stagiaire au cours des deux années de formation. Les documents de suivi sont conçus de manière à permettre une articulation de l'action de tous les acteurs, quelle que soit l'institution d'appartenance. Ils sont centralisés sur un espace collaboratif accessible en ligne par le stagiaire et par les acteurs intervenant dans sa formation, qu'ils soient enseignants-rechercheurs, ESAS ou praticiens de terrain. Dans le cadre d'une approche par compétences, le stagiaire contribue lui aussi à alimenter l'espace collaboratif par des traces illustrant en contexte d'EPLÉ des concepts, des objets, des pratiques, des activités qui mettent en jeu les

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

compétences visées dans le référentiel de formation du CPE. Afin de prévenir le décrochage professionnel, les modules de formation déclinés autour du stage en Master 1 et en Master 2 offrent un accompagnement fondé tant sur les besoins identifiés par les tuteurs que sur les préoccupations du stagiaire.

| M2E conseiller principal d'éducation | |
|--|--|
| Place des stages | <i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i> |
| 12 semaines Observation et Pratique accompagnée | M1 S1 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé</i> : 4 - <i>Nombre de semaines stage filé</i> : M1 S2 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé</i> : 8 - <i>Nombre de semaines stage filé</i> : |
| 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé) | M2 S1+S2 <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |

D. Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En master 1

L'organisation de dix semaines de stage en plusieurs sessions de deux semaines, suivies de deux semaines en contexte hors établissement du second degré ou à l'international, doit permettre aux élèves-fonctionnaires de découvrir dès la première année de master différents types d'établissement : a minima un collège et un lycée d'enseignement général et/ou technologique ou bien un lycée d'enseignement professionnel. Les dispositifs d'accompagnement associent formateurs, enseignants-chercheurs, tuteurs-terrain et praticiens dans une logique d'équipe pluri-catégorielle. Dans la démarche articulant expérience en stage et formation décrite au paragraphe précédent, différentes modalités d'accompagnement et de tutorat sont envisagées : mise en place d'une équipe de suivi constituée pour chaque élève-fonctionnaire des tuteurs CPE situés dans les EPLE où sont effectuées les différentes sessions du stage et des formateurs INSPE tuteurs ; temps collectifs d'analyse réflexive de l'expérience en stage, adossés à la recherche et à des outils innovants (vidéoformation par exemple) ; modules de tutorat réunissant des collectifs ; visite conseil. Ces modalités permettront de croiser les regards, de mutualiser les pratiques professionnelles et favorisent une entrée progressive dans une pratique accompagnée réfléchie et problématisée pour contribuer au développement professionnel de l'élève fonctionnaire.

2. En master 2

En master 2, l'approche intégrative du stage en responsabilité permet la consolidation des compétences professionnelles attendues pour la titularisation dans une dynamique de développement continu. Un cotutorat est proposé par des équipes pluri-catégorielles et pluri-

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

institutions (Université et Rectorat). Des visites en établissement sont réalisées par les tuteurs. De plus, un accompagnement continu de proximité est assuré de manière adaptée aux besoins de chaque stagiaire. Certains modules de tutorat spécifiques sont également proposés pour renforcer les compétences professionnelles. Pour les stagiaires en difficulté, une ou plusieurs visites supplémentaires peuvent être proposées. Dans le cadre du partenariat Université / Rectorat, des fonctionnaires stagiaires peuvent être associés à des dispositifs innovants proposés dans le cadre de projets CARDIE, ce qui contribue pour eux à la construction d'une posture réflexive durable.

E. Prise en compte de thématiques transversales

Les thématiques transversales, en ce qu'elles nourrissent pluri-, inter- et transdisciplinairement les pratiques professionnelles des (futurs) CPE, participent également à un enrichissement actualisé des parcours éducatifs des élèves, et constituent de ce fait un enjeu de formation majeur du master enseignement et éducation. Leur prise en compte constitue un point d'appui essentiel à la formation d'enseignants éthiques et réflexifs, capables de contribuer activement à une école inclusive, engagée dans la réussite de tous les élèves, porteuse des valeurs fondamentales de la République et résolument tournée vers les spécificités et les évolutions de la société contemporaine.

Une conception intégrative respectueuse du cadre réglementaire

La part transversale de la formation M2E est conçue en cohérence avec les orientations nationales et le référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle ». Elle respecte également les cahiers des charges en vigueur et réaffirmés par le projet d'arrêté du 9 septembre 2025 portant création des masters enseignement et éducation, dans le respect des volumes horaires minimaux à consacrer à des thématiques clés comme l'égalité filles-garçons (18h), la laïcité et les valeurs de la République (36h), ou la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (25h).

Il s'agit aussi d'ancrer l'action du CPE dans le cadre du service public d'éducation, en développant la connaissance des droits et devoirs du fonctionnaire et une compréhension globale et pluridisciplinaire du système éducatif, fondements essentiels d'une culture professionnelle partagée.

Le déploiement de cette part de la formation est pensé de manière transverse, à la fois dans la diversité des thématiques abordées et dans l'organisation, appuyée sur les quatre blocs de formation et en lien étroit avec l'ensemble des apports pédagogiques et didactiques. Cette approche intégrative vise une articulation cohérente entre savoirs académiques et expériences professionnelles, renforçant la dimension professionnalisante de la formation. À cette fin, et notamment par l'accompagnement de démarches réflexives, la construction d'une solide alliance entre les pratiques de stage et les apports de la recherche scientifique est soutenue, assurant un continuum de formation adapté à la diversité des profils.

Répondre aux besoins des élèves et aux enjeux sociétaux

Le développement de connaissances et compétences transversales soutient et enrichit les approches éducatives et pédagogiques du (futur) CPE, afin d'adapter sa pratique professionnelle à la diversité des besoins des élèves, dans le cadre d'une conception universelle des apprentissages, en lien notamment avec les dimensions sociales, cognitives et psycho-affectives du développement de l'adolescent et les processus d'apprentissage. Il contribue à la construction d'un climat scolaire propice aux apprentissages et à une expérience scolaire sécurisante et enrichissante, par la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les inégalités sociales, et par la promotion de l'égalité filles-garçons, en appui également sur des thèmes centraux tels que la citoyenneté, la transition écologique soutenable, la santé ou le numérique, incluant la dimension émergente de l'intelligence artificielle

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

comme levier d'innovation pédagogique, de personnalisation des apprentissages et de soutien aux enseignants.

Un levier pour dynamiser la communauté éducative

Enfin, la dimension transversale de la formation oriente l'action du CPE dans une perspective de coconstruction et de partenariat, en lien étroit avec les familles, les partenaires éducatifs et la communauté éducative dans son ensemble. Elle constitue un levier pour engager les élèves dans des parcours éducatifs riches et diversifiés (développement durable et transition écologique ; arts et culture ; citoyenneté ; médias et information ; promotion de la santé ; vie affective et relationnelle ; défense et sécurité globales), notamment par la mise en œuvre de pédagogies de projet qui favorisent l'autonomie, la collaboration et la créativité, en phase avec les défis contemporains.

Ainsi, l'intégration des thématiques transversales contribue à préparer des CPE réflexifs et acteurs de leur environnement éducatif, pleinement investis dans leur responsabilité sociale et porteurs des valeurs du service public, conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

F. Adossement à la recherche

La formation à et par la recherche dispensée dans le cadre du M2E conseiller principal d'éducation prendra essentiellement appui sur une équipe d'enseignants-chercheurs issus de disciplines complémentaires (CNU 11, 14, 16, 17, 19, 22, 70, 71) et rattachés à 5 laboratoires de recherche de l'université de Bordeaux et/ou de l'université Bordeaux Montaigne : CEMMC UR 2958 (UBM), LabPsy UR 4139 (UB), LACES UR 7437 (UB), MICA UR 4426 (UBM), SPH UR 4574 (UBM et UB). Par ailleurs, l'INSPE compte actuellement dans son équipe enseignante permanente une vingtaine d'ESAS *lato sensu* docteurs qui pourront, pour certains d'entre eux, contribuer à porter la dimension recherche de la formation.

L'adossement à la recherche du M2E CPE sera garanti par : (i) la participation active d'enseignants-chercheurs et d'ESAS docteurs à la formation, (ii) la mobilisation constante des résultats actualisés de la recherche en éducation dans les contenus de formation, (iii) la mise en place de projets collectifs d'étude nécessitant la mobilisation effective d'outils de recherche par les étudiants, (iv) l'animation scientifique (organisation et participation à des manifestations scientifiques), (v) la mise à disposition et la mobilisation de l'information et de la documentation scientifiques et (vi) la réalisation d'un mémoire de master avec de forts « attendus recherche ». L'adossement à la recherche sera nourri par la contribution des enseignants-chercheurs et ESAS docteurs, de l'INSPE et des universités partenaires, à l'enseignement dans l'ensemble des quatre blocs de compétences, notamment au travers de cours magistraux et de travaux dirigés qui permettront d'apporter des connaissances actuelles, issues de la recherche, en lien avec les différents objets de formation. Des temps d'enseignement seront plus spécifiquement dédiés à l'accompagnement des étudiants dans la réalisation de leur mémoire. Cette articulation entre résultats de la recherche, démarche de recherche, et expériences de terrain est primordiale pour garantir une formation universitaire de qualité amenant les étudiants, les élèvesfonctionnaires et les fonctionnaires-stagiaires à adopter une posture réflexive sur le métier de CPE et ses enjeux.

G. Mémoire de recherche

Comme prévu par l'article 7 du projet d'arrêté portant création des masters M2E, le mémoire de master permettra de répondre à une question en lien avec l'expérience professionnelle ou avec un objet d'étude relié au métier à travers la construction d'une problématique de recherche, la mobilisation d'un cadre théorique et de ressources scientifiques, et la mise en place d'une méthodologie de recherche. Le mémoire et sa soutenance viseront principalement deux objectifs : se

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

familiariser avec la démarche de recherche et se décenter de sa pratique professionnelle en vue de chercher à l'améliorer. Il sera composé d'un état de l'art permettant d'ancrer le sujet dans le contexte scientifique, d'une enquête de terrain mobilisant différentes méthodes possibles (expérimentation, observation, recueil de données quantitatives ou qualitatives...), d'une présentation et d'une discussion des résultats au regard des connaissances scientifiques dans le domaine de la recherche et des applications. Il proposera des perspectives d'ouverture du point de vue de la recherche ou des pratiques pédagogiques et professionnelles.

Le mémoire fera l'objet d'un écrit comportant une bibliographie et d'une soutenance individuelle devant un jury composé d'au moins deux membres dont l'un au moins est docteur. Le directeur de mémoire fera partie du jury de soutenance. Cette organisation vise à développer une exigence de rigueur scientifique dans l'approche du métier d'enseignant et des capacités de communication écrite et orale sur un objet de recherche. En plus de l'accompagnement individuel par le directeur de mémoire, chaque fonctionnaire stagiaire ou étudiant participera à un séminaire en lien avec son domaine de recherche. Cette offre de formation sera supervisée et coordonnée par un enseignant-chercheur statutaire et aura pour objectif d'apporter des éléments scientifiques, didactiques et méthodologiques et de susciter une réflexion partagée et collective dans le domaine de recherche choisi. Dans son ensemble, le mémoire de master et les séances d'enseignement et de formation ont pour objectif de proposer une formation à et par la recherche et de permettre aux étudiants d'adopter une posture réflexive sur leur pratique professionnelle et leur connaissance du contexte d'exercice. Le mémoire de recherche sera un élément fondamental et central du M2E CPE. Sa validation devra garantir une réelle connaissance, alimentée par la recherche, du métier de CPE et de ses enjeux, grâce à une analyse réflexive dans un projet de recherche accompagné par un spécialiste du domaine. Les meilleurs mémoires, une fois leur contenu validé et leur soutenance effectuée, pourront être conservés et valorisés dans la base de données DUMAS.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Annexe1

La présente convention approuvée par tous les partenaires (académie, université de Bordeaux, université Bordeaux Montaigne et université de Pau et des pays de l'Adour) est en cours de signature.

**Convention de déploiement des M2E entre
l'UB, l'UBM, l'UPPA et l'académie de Bordeaux**

Préambule

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants qui se traduira notamment, dès le printemps 2026, par la mise en œuvre de nouveaux concours de recrutement d'enseignants et de personnels d'éducation à bac+3, l'université de Bordeaux (UB), l'université Bordeaux Montaigne (UBM), l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) et l'académie de Bordeaux souhaitent coopérer pour installer, à l'échelle de l'académie de Bordeaux, une offre de formation en masters enseignement et éducation (M2E) qui répond aux besoins du territoire.

Pour atteindre cet objectif, une co-accréditation pour la mention de master enseignement et éducation professorat du second degré est demandée par l'université de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de collaboration entre les Parties pour organiser et déployer les masters enseignement et éducation (M2E).

Elle précise notamment :

- la composition du directoire de l'académie de Bordeaux et ses missions ;
- les modalités de définition de l'offre de formation M2E à l'échelle de l'académie de Bordeaux ;
- le cadre des modalités d'intervention, dans les M2E, des professeurs des premier et second degrés, en privilégiant les détenteurs de fonctions de professeur des écoles maître formateur ou de professeur formateur académique, ou de personnels exerçant en établissement public local d'enseignement, en école ou dans un service déconcentré de l'Education nationale ;

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- les modalités du suivi de l'assiduité des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires ;
- les engagements des Parties en ce qui concerne l'accueil des non-lauréats de concours dans les M2E ;
- le cadre de mise en œuvre des stages pour les parcours lauréats et pour les parcours non-lauréats des M2E ;
- et plus globalement les engagements et contributions respectifs des Parties dans le déploiement des masters M2E.

Article 2. Composition et missions du directoire

2.1. Composition du directoire de l'académie de Bordeaux

Le directoire de l'académie de Bordeaux est présidé par le recteur de la région académique NouvelleAquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Il rassemble :

- le recteur délégué à l'ESRI de la région académique Nouvelle-Aquitaine ;
- le président de l'université de Bordeaux et le vice-président formation et vie universitaire de l'université de Bordeaux ;
- le président de l'université Bordeaux Montaigne et la vice-présidente formation et vie universitaire de l'université Bordeaux Montaigne ;
- le président de l'université de Pau et des pays de l'Adour et la vice-présidente formation et vie universitaire de l'université de Pau et des pays de l'Adour ;
- le président du Conseil de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;
- le directeur de l'INSPE ;
- le secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;
- le directeur de l'école académique de la formation continue ;
- le conseiller premier degré du recteur de l'académie de Bordeaux.

Et toute autre personne que le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de bordeaux, chancelier des universités, jugera opportun de convier pour éclairer les débats.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

2.2. Missions du directoire de l'académie de Bordeaux et fréquence des réunions

Le directoire de l'académie de Bordeaux :

- veille à la bonne installation et au déploiement de la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation au sein de l'académie de Bordeaux ; à ce titre, il veille à la bonne application (i) du décret n°2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale et (ii) des divers arrêtés qui soutiennent ledit décret ;
- arrête la carte des formations M2E proposée par l'INSPE de l'académie de Bordeaux, composante de l'université de Bordeaux et partenaire de l'université Bordeaux Montaigne et de l'université de Pau et des pays de l'Adour ;
- harmonise la politique et la gestion de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation à l'échelle de l'académie dans le respect des prérogatives des trois universités partenaires ; il veille notamment à la mise en place d'un continuum de formation cohérent entre la licence et le master en fonction des possibilités RH, budgétaires, pédagogiques et organisationnelles de chaque établissement ;
- se saisit des éventuelles difficultés des établissements pour atteindre les objectifs de mobilisation des ressources humaines fixés par la réforme, notamment en ce qui concerne les 50% du volume horaire des enseignements qui doivent être effectués par des enseignants des premier et second degré exerçant en école ou en établissement public local d'enseignement (EPLE) ;
- veille à déployer des conditions d'accueil, de formation et de mise en stage favorisant la réussite des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires ;
- arrête la politique de soutien de l'académie aux parcours non-lauréats des M2E qui peuvent être proposés par les trois établissements partenaires.

Le directoire se réunit autant que nécessaire et a minima une fois par semestre. Il est réuni sur convocation du recteur. Chaque membre du directoire peut formuler auprès du recteur une demande de réunion du directoire pour débattre d'un sujet qui relève de ses missions.

Article 3. Elaboration de la carte des formations M2E à l'échelle de l'académie de Bordeaux.

Les formations M2E parcours lauréats des concours sont organisées par l'INSPE et sont déployées soit par l'INSPE/UB, soit par l'UBM, soit par l'UPPA. Les trois établissements demandent à être coaccrédités pour la délivrance du diplôme de master mention enseignement et éducation professorat du second degré. Chaque université inscrit, en

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

inscription première, les étudiants lauréats et nonlauréats qu'elle accueille dans les parcours qu'elle déploie.

Les mentions et les parcours des masters enseignement et éducation déployés par l'INSPE de l'académie de Bordeaux, en partenariat avec l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des pays de l'Adour, sont proposées par le directoire de l'académie de Bordeaux après concertation avec les directoires des académies de Poitiers et de Limoges. La concertation a lieu dans le cadre de l'observatoire régional de la formation des enseignants qui rassemble les trois directoires de la région académique, et qui vise à harmoniser la carte des formations M2E à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Les formations proposées par le directoire sont ensuite soumises, pour validation, aux instances de chaque université qui les porte.

La carte des formations M2E proposée par le directoire de l'académie de Bordeaux prend en compte :

- les flux constatés d'affectation des fonctionnaires stagiaires dans l'académie ;
- les besoins des territoires de l'académie et ceux plus globaux de la Région académique NouvelleAquitaine ;
- les capacités de l'académie, de l'INSPE/université de Bordeaux (UB), de l'université Bordeaux Montaigne (UBM) et de l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) à mettre en œuvre des formations M2E conformément à l'arrêté fixant leur cadre national ;
- les capacités de formation, les compétences disciplinaires, les capacités à faire acquérir des compétences disciplinaires, didactiques et transversales des équipes pédagogiques de l'UB, de l'UBM et de l'UPPA ;
- les principes de soutenabilité RH et budgétaire propres à chacun des trois établissements (UB, UBM et UPPA) ;
- la capacité de l'académie à accompagner la mise en stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 parcours lauréats (vivier d'écoles primaires, d'EPLE et de tuteurs pour l'implantation des lieux de stage) et à proposer en M2 des stages à mi-temps en responsabilité qui prennent en compte les besoins des territoires et la proximité des lieux de formation ;
- la capacité de l'académie et des universités à accompagner l'accueil des étudiants non-lauréats notamment en matière d'offre de stages en M1 et en M2 ;
- la capacité de l'académie et des trois universités à participer activement à la constitution des équipes pédagogiques pluri-catégorielles.

Le directoire peut annuellement, et au plus tard avant la pause estivale de l'année N/N+1, formuler une proposition d'amendement de la carte des formations M2E qui pourrait prendre effet à la rentrée N+2/N+3.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Article 4. Constitution des équipes pédagogiques pluri-catégorielles

Les équipes pédagogiques pluri-catégorielles qui dispenseront des enseignements dans les masters 2E sont composées :

- de maîtres de conférences et de professeurs des universités ;
- d'enseignants des premier et second degrés et de conseillers principaux d'éducation (CPE) affectés à plein-temps dans le supérieur soit à titre définitif (ESAS *lato sensu*) soit à titre provisoire auprès de l'INSPE (demande annuelle de renouvellement d'affectation auprès de l'académie) ;
- d'enseignants des premier et second degrés et de personnels, y compris les CPE, exerçant en établissement public local d'enseignement, en école ou dans un service déconcentré de l'éducation nationale ; ces personnels peuvent être (i) affectés à temps incomplet, à titre provisoire, à l'INSPE (demande annuelle de renouvellement d'affectation auprès de l'académie), (ii) mis à disposition par l'académie (PEMF ou PFA) ou (iii) peuvent intervenir dans le cadre de contrats de vacations.

Les Parties s'engagent à travailler ensemble afin qu'à la rentrée universitaire 2029, 50% des enseignements des parcours lauréats des M2E soient confiés à des professeurs des premier et second degrés, en privilégiant les détenteurs de fonctions de professeur des écoles maître formateur ou de professeur formateur académique, ou de personnels exerçant en établissement public local d'enseignement, en école ou dans un service déconcentré de l'éducation nationale.

Depuis la rentrée 2026 jusqu'à la rentrée 2028 les Parties œuvreront pour faire augmenter régulièrement les heures de formation des parcours lauréats des M2E, dispensées par des enseignants des 1er et 2nd degrés et des personnels d'éducation exerçant en école ou en EPLE, avec pour objectif l'atteinte de la cible des 50%.

4.1. Modalités administratives d'intervention des enseignants des 1er et 2nd degrés et des personnels d'éducation, exerçant en école ou en EPLE, dans les parcours lauréats des masters

Les enseignants des 1er et 2nd degrés ainsi que les personnels d'éducation exerçant en école ou en EPLE, peuvent être :

- des professeurs ou des personnels d'éducation bénéficiant d'une décharge de service pour exercer des activités de formation (PEMF ou PFA) ;
- des professeurs ou des personnels d'éducation bénéficiant d'une rétribution en vacations financée par l'académie de Bordeaux, l'INSPE, ou l'une des universités partenaires ;

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- des professeurs ou des personnels d'éducation exerçant un service partagé entre l'INSPE et une école ou un EPLE (enseignants affectés à titre provisoire à l'INSPE).

4.2. Modalités de mise en œuvre des services effectués à l'INSPE et au sein des universités partenaires (UBM et UPPA) par les professeurs et les conseillers principaux d'éducation bénéficiant d'une décharge de service financée par l'académie de Bordeaux.

Ces modalités concernent essentiellement les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) et les professeurs formateurs académiques (PFA) amenés à assurer des enseignements dans les parcours lauréats des masters enseignement et éducation (M2E). Elles concernent également les conseillers principaux d'éducation titulaires du CAFFA qui seront intégrés, dans la suite de la présente convention, dans la catégorie des professeurs formateurs académiques.

Ces personnels ont prioritairement pour mission de favoriser l'intégration des temps de stage dans la formation des étudiants et contribuent à ce titre à animer le réseau des tuteurs. Ils contribuent également à d'autres enseignements des M2E.

L'académie de Bordeaux communique à l'INSPE au plus tard à la fin du mois de mai précédant la rentrée universitaire le volume des heures d'enseignement qu'elle prendra en charge au titre de l'intervention des PEMF et des PFA dans les enseignements en M2E. Le montant global des interventions prises en charge par l'académie fait l'objet d'une annexe mise à jour chaque année (annexe 2).

L'INSPE communique à l'autorité académique (DSDEN et EAFC) au 1er septembre de chaque année universitaire le schéma prévisionnel d'emploi des PEMF et des PFA dans les M2E. Sur ce sujet, l'INSPE joue le rôle d'interface entre l'académie et les universités.

Les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) amenés à intervenir dans les enseignements du master enseignement et éducation (M2E) au sein des sites départementaux de l'INSPE sont désignés par les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernés.

Les professeurs formateurs académiques (PFA) amenés à intervenir dans les enseignements du master enseignement et éducation (M2E) sont désignés par le directeur de l'école académique de la formation continue (EAFC).

Les éventuels frais de déplacement des PEMF et des PFA liés aux enseignements en master enseignement et éducation (M2E) sont pris en charge par l'académie.

Un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif est présenté chaque année. Ce bilan précisera notamment les services effectués par les PEMF et les PFA.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

4.3. Modalités de mise en œuvre des services effectués à l'INSPE et au sein des universités partenaires (UBM et UPPA) par les professeurs de l'académie de Bordeaux rétribués par l'Académie de Bordeaux sous forme de vacations

Ces modalités concernent essentiellement les professeurs du second degré et les conseillers principaux d'éducation amenés à assurer des enseignements en master enseignement et éducation (M2E).

L'académie communique à l'INSPE et aux universités partenaires au plus tard à la fin du mois de mai précédent la rentrée universitaire le volume des heures d'enseignement qu'elle prendra en charge au titre de l'intervention des professeurs du second degré et des conseillers principaux d'éducation dans les enseignements en master enseignement et éducation (M2E). Le montant global des interventions prises en charge par l'académie fait l'objet d'une annexe mise à jour chaque année (annexe 2).

L'INSPE et les universités partenaires communiquent à l'académie les champs thématiques (didactique disciplinaire, école inclusive, climat scolaire, valeurs de la République...) pour lesquels ils ont des besoins d'intervenants de terrain (professeurs et conseillers principaux d'éducation).

L'académie de Bordeaux identifie les enseignants des 1er et 2nd degrés ainsi que les personnels d'éducation exerçant en école ou en EPLE qui répondent aux besoins exprimés par les universités (notamment ceux titulaires du CAFFA et du CAFIPEMF). Elle met en relation les universités avec les enseignants et personnels d'éducation souhaitant intervenir dans les M2E.

L'INSPE et les universités partenaires communiquent à l'académie de Bordeaux en début d'année universitaire le schéma prévisionnel d'emploi des professeurs du second degré et des conseillers principaux d'éducation mis ainsi à leur disposition par l'académie.

L'académie établit un ordre de mission à l'année à chacun des personnels concernés attestant leur mise à disposition auprès de l'INSPE et des universités partenaires pour y assurer le volume d'enseignement précisé.

À la fin de chaque année universitaire, l'INSPE et les universités partenaires communiquent à l'académie les données concernant les services effectués par ces personnels. L'académie rémunère les intervenants sur la base des attestations de service fait renseignées par l'INSPE. Les frais de déplacement de ces personnels sont pris en charge par l'académie.

Un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif est présenté chaque année.

4.4. Modalités de recrutement des professeurs rémunérés par l'INSPE et les universités partenaires (UBM et UPPA) sous forme de vacations

Les modalités de recrutement des professeurs rémunérés en vacations par l'INSPE et les universités partenaires relèvent de l'INSPE et des universités partenaires.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E**

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

L'autorisation de cumul pour les personnels rémunérés en vacations par l'INSPE et les universités partenaires est validée et signée par l'autorité administrative compétente.

4.5. Modalités de recrutement par l'INSPE des professeurs exerçant en service partagé

Le recrutement par l'INSPE de personnels d'enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré (y compris les conseillers principaux d'éducation) en service partagé contribue à atteindre l'objectif de 50% d'interventions de professeurs du 1^{er} ou du 2nd degré au sein du master enseignement et éducation (M2E) parcours lauréats. Les quotités de service réalisées à l'INSPE sont définies entre le rectorat et l'INSPE afin de répondre souplement aux besoins exprimés.

Le recrutement par l'INSPE des personnels en service partagé s'effectue en étroite collaboration avec l'académie de Bordeaux qui peut, en fonction de ses propres contraintes en ressources humaines, s'opposer au recrutement de certaines catégories de personnels ou certains personnels.

Les profils des emplois ouverts au recrutement sont établis par l'INSPE. Leur publication est assurée par l'académie.

Les personnels sont recrutés dans le cadre de commissions constituées par l'INSPE et intégrant au moins un représentant de l'académie de Bordeaux.

Les services partagés sont tacitement reconduits chaque année sauf avis contraire d'une des Parties ou du professeur en service partagé. Afin de procéder à de nouveaux recrutements, l'INSPE communique ses besoins à l'autorité académique au plus tard à la fin du mois de mars précédent la rentrée universitaire.

Article 5. Inscription des étudiants non-lauréats, des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires

Chaque université inscrit, en inscription première, les étudiants non-lauréats, les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires qu'elle accueille dans les parcours qu'elle déploie.

Les étudiants non-lauréats, les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires inscrits, en inscription première, à l'UBM et à l'UPPA, bénéficient d'une inscription seconde à l'UB / INSPE.

Article 6. Modalités du suivi de l'assiduité des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires

Les élèves fonctionnaires de M1 2E et les fonctionnaires stagiaires de M2 2E perçoivent une rémunération qui couvre, pour les premiers, le temps de formation incluant les stages et pour

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

les seconds un mi-temps de service d'enseignement et un mi-temps de formation. Leur obligation de service inclut donc l'assiduité à tous les enseignements inscrits dans la maquette de formation.

Les établissements qui assument l'inscription première des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires vérifient leur présence à tous les temps de formation et rendent compte des éventuelles absences à l'employeur.

Article 7. Accueil des non-lauréats de concours dans les masters 2E

L'ouverture de parcours non-lauréats dans les formations M2E proposées par l'INSPE/UB, l'UBM et l'UPPA prend en compte :

- la politique globale de formation et d'allocation des moyens de chaque établissement ;
- les possibilités RH, organisationnelles et pédagogiques de chaque établissement ;
- les possibilités de soutien de l'académie de Bordeaux en matière d'offre de stages et de rémunération des tuteurs.

Chaque établissement décide des mentions et/ou des parcours de M2E qu'il ouvre aux non-lauréats. Les capacités d'accueil proposées pour les non-lauréats par les établissements prennent en compte les possibilités de l'académie de Bordeaux dans l'accompagnement des stages en M1 et en M2.

Les propositions de capacités d'accueil des non-lauréats sont définies chaque année conjointement par l'INSPE, les universités partenaires et l'académie de Bordeaux. Ces capacités d'accueil sont proposées par mention et, le cas échéant, par parcours.

Les parcours non-lauréats proposent tous un stage en école primaire ou en EPLE de 44 jours ou 308h en M1 et en M2.

En M2 parcours non-lauréats, le stage peut être remplacé ou complété par une activité d'enseignant contractuel dans une école primaire ou un EPLE de l'académie selon des conditions définies par la maquette de formation. En dehors de ce cas, le stage de M2 de 44 jours ou 308 h sera complété, soit par un autre stage en lien avec l'éducation ou la formation et réalisée dans une structure d'accueil ne relevant pas de l'Education nationale, soit par la réalisation d'un projet ou d'un travail personnel encadré. Ces possibilités sont décrites dans la maquette de formation.

Article 8. Organisation des stages dans le cadre des masters enseignement et éducation

8.1. Publics concernés

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Des stages d'observation et de pratique accompagnée sont mis en place pour :

- les élèves fonctionnaires inscrits en première année dans les M2E parcours lauréats ;
- les étudiants non-lauréats du concours inscrits en première année dans les M2E parcours non-lauréats ;
- les étudiants non-lauréats du concours inscrits en deuxième année dans les M2E parcours non-lauréats ;

Des stages en responsabilité sont mis en place pour les fonctionnaires stagiaires inscrits en deuxième année dans les M2E parcours lauréats.

Des emplois contractuels d'enseignant peuvent être proposés, par les DSDEN et l'académie de Bordeaux aux étudiants non-lauréats du concours inscrits en deuxième année dans les masters enseignement et éducation (M2E). En fonction de sa durée et de ses modalités, l'emploi contractuel complète ou remplace le stage d'observation et de pratique accompagnée initialement prévu.

8.2. Modalités d'organisation et de mise en œuvre des stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) proposés aux élèves fonctionnaires en première année des masters enseignement et éducation

8.2.1. Caractéristiques des stages

Les stages d'observation et de pratique accompagnée proposés en première année ont une durée cumulée de 12 semaines.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée sont organisés de façon massée ou filée. Les stagiaires sont, si possible, accueillis par groupes de 2 à 3 dans une école ou un EPLE.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée confrontent les élèves fonctionnaires aux situations professionnelles rencontrées par les professeurs, professeurs-documentalistes ou CPE. Ils les familiarisent avec le fonctionnement d'une école primaire ou d'un EPLE et contribuent à développer des compétences de travail collaboratif entre pairs. Les objectifs des stages sont définis dans le cadre des maquettes de formation du M2E.

8.2.2. Programmation des stages

La durée cumulée des stages en M1 est de 12 semaines. L'INSPE procède en lien avec les universités partenaires et l'académie à l'établissement, par mention et par parcours, d'un calendrier de mise en œuvre des stages d'observation et de pratique accompagnée. Ce calendrier, validé en comité de direction de l'INSPE, est communiqué à l'académie de Bordeaux et aux DSDEN concernées au plus tard avant la fin du mois d'avril précédent la rentrée universitaire.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

8.2.3. Lieux de stages

Les services académiques établissent une liste des écoles primaires et des EPLE susceptibles d'accueillir des élèves fonctionnaires en stage d'observation et de pratique accompagnée. Cette liste prend en compte la présence de tuteurs potentiels. La liste des lieux de stages d'observation et de pratique accompagnée est transmise à l'INSPE (bureau des stages), au plus tard le 1er septembre de chaque année universitaire.

8.2.4. Affectation des stagiaires

L'affectation des élèves fonctionnaires en stage d'observation et de pratique accompagnée est organisée par l'INSPE, guichet unique pour ces stages, en collaboration avec les universités partenaires. L'affectation est assurée par l'INSPE à partir des lieux de stages potentiels et des modalités d'organisation communiquées par les services académiques.

8.2.5. Suivi administratif

Avant le début du stage d'observation et de pratique accompagnée, une convention est conclue entre l'établissement d'enseignement supérieur, l'établissement d'accueil (représenté par l'IEN de circonscription pour le premier degré, le chef d'établissement pour le second degré) et l'élève fonctionnaire. Dans les écoles primaires ou les EPLE d'accueil, les élèves fonctionnaires sont placés sous la responsabilité de l'IEN ou du chef d'établissement qui signale si besoin à l'INSPE et à l'autorité académique les manques éventuels d'assiduité des stagiaires ou tout autre comportement dysfonctionnel ou insuffisance pouvant constituer un trouble au bon fonctionnement de la classe et/ou de l'établissement.

8.2.6. Tutorat

Les stagiaires bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné par l'autorité académique et exerçant au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPE ou les universités partenaires. Les tuteurs « terrain » et les tuteurs universitaires accompagnent les élèves fonctionnaires durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à leur formation. Au sein de la structure d'accueil, les élèves fonctionnaires sont tutorés pour le premier degré par un professeur des écoles, maître d'accueil temporaire (MAT) ou maître formateur (PEMF), et pour le second degré par un professeur titulaire ou un CPE titulaire.

Le tuteur « terrain » suit et accompagne un stagiaire ou un groupe de stagiaires dans leur formation au métier, notamment en les associant progressivement à la préparation et à la conduite de séquences d'enseignement, à la gestion de classe et au suivi des élèves tout en organisant régulièrement des temps de préparation et de retour sur leurs pratiques. Il veille notamment à accueillir les élèves fonctionnaires et à les intégrer dans le travail de l'équipe pédagogique et la vie de l'école ou de l'EPLE.

Le tuteur universitaire établit un lien avec le tuteur « terrain » pour veiller au bon déroulement du stage des élèves fonctionnaires dont il est co-responsable. À l'issue du stage,

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

il accompagne les élèves fonctionnaires à réaliser une analyse individuelle ou collective de leur expérience de stage, qu'elle soit écrite et/ou orale.

8.2.7. Evaluation des stages

Le décret du 17 avril 2025 précise le parcours de formation des lauréats du concours externe rénové. Il indique notamment qu'à l'issue du M1, et sauf en cas d'insuffisance manifeste, les élèves fonctionnaires sont nommés fonctionnaires stagiaires pour une durée d'un an. Le décret stipule que : « L'insuffisance manifeste est constatée par le responsable de la formation lorsque l'élève fonctionnaire n'a pas démontré sa capacité à suivre les enseignements de la deuxième année de formation ou par le recteur d'académie lorsqu'il n'est pas apte à être placé en responsabilité devant des élèves ».

L'INSPE, l'université Bordeaux Montaigne, l'université de Pau et des pays de l'Adour et l'académie de Bordeaux travaillent ensemble à l'élaboration d'une modalité de contrôle des connaissances et des compétences qui permet d'évaluer le stage et de mettre en œuvre les dispositions du décret du 17 avril 2025 rappelées ci-dessus. Une fois validée par les instances des trois établissements, cette modalité de contrôle des connaissances et des compétences applicable au stage ou à l'UE qui le contient sera communiquée aux responsables des stages au sein de l'école ou de l'EPEL d'accueil.

L'évaluation de cette période de formation en école ou en EPEL repose *a minima* sur une analyse écrite et/ou orale et intègre l'avis des différents tuteurs.

Un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif d'évaluation est présenté chaque année.

8.3. Modalités d'organisation et de mise en œuvre des stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) proposés aux étudiants non-lauréats du concours en première année du master enseignement et éducation (M2E)

8.3.1. Caractéristiques des stages

Les étudiants non-lauréats des concours inscrits en master enseignement et éducation au sein d'un parcours non-lauréats se verront proposer des périodes de stage adaptées à leur parcours universitaire.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée proposés aux étudiants non-lauréats de M1 ont une durée de 44 jours ou 308 h. Cette durée de stage, plus courte que celle proposée aux lauréats, dégage du temps de formation qui pourra être consacré à la préparation aux épreuves du concours. Les stages sont organisés de façon massée ou filée. Les stagiaires sont, si possible, accueillis par groupes de 2 à 4 dans une école ou un EPEL.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée confrontent les étudiants non-lauréats aux situations professionnelles rencontrées par les professeurs, professeurs-documentalistes ou CPE. Ils les familiarisent avec le fonctionnement d'une école primaire ou d'un EPEL et contribuent à développer des compétences de travail collaboratif entre pairs. Les objectifs des stages sont définis dans le cadre des maquettes de formation du M2E.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

8.3.2. Programmation des stages

La durée cumulée des stages pendant l'année de M1 de 44 jours ou 308 h. L'INSPE procède en lien avec les universités partenaires et l'académie à l'établissement, par mention et par parcours, d'un calendrier de mise en œuvre des stages d'observation et de pratique accompagnée. Ce calendrier, validé en comité de direction de l'INSPE, est communiqué à l'académie de Bordeaux et aux DSDEN concernées au plus tard avant la fin du mois d'avril précédent la rentrée universitaire.

8.3.3. Lieux de stages

Les services académiques établissent une liste des écoles primaires et des EPLE susceptibles d'accueillir des étudiants non-lauréats en stage d'observation et de pratique accompagnée. Cette liste prend en compte la présence de tuteurs potentiels. La liste des lieux de stages d'observation et de pratique accompagnée est transmise à l'INSPE (bureau des stages), au plus tard le 1er septembre de chaque année universitaire.

8.3.4. Affectation des stagiaires

L'affectation des étudiants non-lauréats des concours en stage d'observation et de pratique accompagnée est organisée par l'INSPE, guichet unique pour ces stages, en collaboration avec les universités partenaires. L'affectation est assurée par l'INSPE à partir des lieux de stages potentiels et des modalités d'organisation communiquées par les services académiques.

8.3.5. Suivi administratif

Avant le début du stage d'observation et de pratique accompagnée, une convention est conclue entre l'établissement d'enseignement supérieur, l'établissement d'accueil (représenté par l'IEN de circonscription pour le premier degré, le chef d'établissement pour le second degré) et l'étudiant. Dans les écoles ou les établissements d'accueil, les étudiants sont placés sous la responsabilité de l'IEN ou du chef d'établissement qui signale si besoin à l'INSPE et à l'autorité académique les manques éventuels d'assiduité des stagiaires ou tout autre comportement dysfonctionnel ou insuffisance pouvant constituer un trouble au bon fonctionnement de la classe et/ou de l'établissement.

8.3.6. Tutorat

Les stagiaires bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné par l'autorité académique et exerçant au sein de la structure d'accueil, et un personnel désigné par l'INSPE ou les universités partenaires. Les tuteurs « terrain » et les tuteurs universitaires accompagnent les étudiants non-lauréats durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à leur formation. Au sein de la structure d'accueil, les étudiants non-lauréats sont « tutorés » pour le premier degré par un professeur des écoles, maître d'accueil temporaire (MAT) ou maître formateur (PEMF), pour le second degré par un professeur titulaire ou un CPE titulaire.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Le tuteur « terrain » suit et accompagne un stagiaire ou un groupe de stagiaires dans leur formation progressive au métier, notamment en les associant progressivement à la préparation et à la conduite de séquences d'enseignement, à la gestion de classe et au suivi des élèves tout en organisant régulièrement des temps de préparation et de retour sur leurs pratiques. Il veille notamment à accueillir les stagiaires et à les intégrer dans le travail de l'équipe pédagogique et la vie de l'école ou de l'établissement.

Le tuteur universitaire établit un lien avec le tuteur « terrain » pour veiller au bon déroulement du stage des étudiants non-lauréats dont il est co-responsable. À l'issue du stage, il accompagne les étudiants-non lauréats à réaliser une analyse individuelle ou collective de leur expérience de stage, qu'elle soit écrite et/ou orale.

8.3.7. Evaluation des stages

L'évaluation des stages de M1 des étudiants non-lauréats relève de la responsabilité de l'INSPE et des universités partenaires. Les modalités d'évaluation sont adressées par l'INSPE au responsable du stage au sein de l'Ecole ou de l'école primaire d'accueil.

Un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif d'évaluation est présenté chaque année.

8.4. Modalités d'organisation et de mise en œuvre des stages en responsabilité proposés aux fonctionnaires stagiaires en deuxième année du master enseignement et éducation (M2E)

8.4.1. Caractéristiques des stages

Les fonctionnaires stagiaires effectuent un service correspondant à 50% de la quotité de service d'un titulaire. Le mi-temps d'enseignement ou de service (pour les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation) constitue le stage en responsabilité et s'inscrit dans le cursus de formation du master enseignement et éducation. La durée horaire du stage dépend du corps de recrutement du fonctionnaire stagiaire conformément à la réglementation en vigueur.

8.4.2. Programmation des stages

Les jours de présence des fonctionnaires stagiaires dans les écoles primaires ou les EPLE sont définis conjointement par l'INSPE, les universités partenaires et les services académiques. Le calendrier et l'organisation filée des stages sont arrêtés par le comité de direction de l'INSPE au plus tard au mois d'avril précédent la rentrée scolaire et la rentrée universitaire.

8.4.3. Lieux de stages

L'implantation des lieux de stages dédiés aux services d'enseignement en responsabilité des fonctionnaires stagiaires est déterminée et gérée par les services académiques.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

8.4.4. Affectation des stagiaires

L'affectation des fonctionnaires stagiaires est assurée par les services académiques. L'INSPE et les universités partenaires sont informés des lieux d'affectation des fonctionnaires stagiaires.

8.4.5. Suivi administratif

Avant le début du stage en responsabilité, les fonctionnaires stagiaires signent un procès-verbal d'installation. Dans les écoles ou les établissements d'accueil, les fonctionnaires stagiaires sont placés sous l'autorité hiérarchique de l'IEN pour le premier degré ou du chef d'établissement pour le second degré, qui signale si besoin à l'INSPE et à l'autorité académique les manques éventuels d'assiduité des fonctionnaires stagiaires ou tout autre comportement dysfonctionnel ou insuffisance pouvant constituer un trouble au bon fonctionnement de la classe et/ou de l'établissement.

8.4.6. Tutorat

Les fonctionnaires stagiaires bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné par l'autorité académique et un personnel désigné par l'INSPE ou l'université partenaire. Les tuteurs « terrain » et les tuteurs universitaires accompagnent les fonctionnaires stagiaires durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à leur formation. Les fonctionnaires stagiaires sont tutorés pour le premier degré par un professeur des écoles maître formateur ou par un conseiller pédagogique, et pour le second degré par un professeur titulaire ou un CPE titulaire (exerçant, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil).

Le tuteur terrain suit et accompagne le fonctionnaire stagiaire dans sa formation au métier, notamment dans la préparation et la conduite de séquences d'enseignement, la gestion de classe et le suivi des élèves en lien avec la communauté éducative. Il veille notamment à :

- accueillir le fonctionnaire stagiaire et à l'introduire auprès des membres de la communauté éducative, l'intégrer dans le travail de l'équipe pédagogique et la vie de l'école ou de l'établissement ;
- accompagner le fonctionnaire stagiaire dans sa préparation d'activités d'enseignement, dans l'observation et l'analyse de l'activité en classe, en ménageant régulièrement des temps de retour sur sa pratique ;
- accompagner le fonctionnaire stagiaire dans l'évaluation de ses progrès et de ses acquis et dans l'identification de difficultés possibles au regard des attendus du référentiel de compétences ;
- établir un lien avec le chef d'établissement ou l'IEN, ainsi qu'avec le tuteur universitaire et les corps d'inspection pour envisager notamment un renforcement de l'accompagnement en cas de difficultés prononcées ou persistantes.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Le tuteur universitaire réalise deux visites du fonctionnaire stagiaire dans l'année et, dans la mesure du possible, mène conjointement avec le tuteur « terrain » une analyse de la séance qui permet à l'étudiant de se poser en praticien réflexif et de s'évaluer au regard du référentiel de compétences. Le tuteur universitaire peut également demander une procédure d'accompagnement renforcé s'il identifie des difficultés prononcées ou persistantes chez le stagiaire.

8.4.7. Evaluation des stages

L'évaluation des stages participant à la délivrance du diplôme de master relève de la responsabilité de l'INSPE et des universités partenaires. Les modalités d'évaluation sont adressées par l'INSPE au responsable du stage au sein de l'EPLE ou de l'école primaire d'accueil.

Les périodes de stage sont également évaluées par l'employeur dans le cadre du processus de titularisation. Le directeur de l'INSPE contribue à ce processus en émettant un avis global portant sur les périodes d'enseignement et de stage suivies par le fonctionnaire stagiaire.

Un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif d'évaluation est présenté chaque année.

8.5. Modalités d'organisation et de mise en œuvre des stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) proposés aux étudiants non lauréats du concours en deuxième année du master enseignement et éducation (M2E) et possibilité de substitution d'un emploi contractuel au stage.

8.5.1. Caractéristiques des stages et possibilité de substitution d'un emploi contractuel au stage

Les étudiants non-lauréats des concours inscrits en master enseignement et éducation au sein d'un parcours non-lauréats se verront proposer des périodes de stage adaptées à leur parcours universitaire.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée proposés aux étudiants non-lauréats de M2 ont une durée de 44 jours ou 308 h. Dans la mesure du possible, la programmation de ces stages s'inscrira dans l'organisation des enseignements universitaires déployée pour les parcours lauréats qui accueillent des fonctionnaires stagiaires. Les stagiaires sont, si possible, accueillis par groupes de 2 à 3 dans une école primaire ou un EPLE.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée confrontent les étudiants non-lauréats aux situations professionnelles rencontrées par les professeurs, professeurs-documentalistes ou CPE. Ils les familiarisent avec le fonctionnement d'une école primaire ou d'un EPLE et contribuent à développer des compétences de travail collaboratif entre pairs. Le stage de M2 vise à rendre l'étudiant plus autonome dans sa pratique professionnelle et participe au développement de son attitude réflexive. Les objectifs des stages sont définis dans le cadre des maquettes de formation du M2E.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Le stage de M2 peut être remplacé ou complété par une activité d'enseignant contractuel dans une école primaire ou un EPLE de l'académie selon des conditions précisées par la maquette de formation. Dans ce cas, l'étudiant contractuel bénéficie d'un tutorat équivalent à celui mis en œuvre pour un stage d'observation et de pratique accompagnée. L'évaluation de la période d'activité contractuelle complète ou remplace celle du stage selon que l'emploi complète ou remplace le stage.

En dehors de ce cas, le stage de M2 de 44 jours ou 308 h sera complété soit par un autre stage en lien avec l'éducation ou la formation et réalisé dans une structure d'accueil ne relevant pas de l'Education nationale, soit par la réalisation d'un projet ou d'un travail personnel encadré. Ces possibilités sont décrites dans la maquette de formation.

8.5.2. Programmation des stages en école primaire ou en EPLE

La durée cumulée des stages en école ou en EPLE pendant l'année de M2 est de 44 jours ou 308 h. L'INSPE procède avec les universités partenaires et l'académie à l'établissement, par mention et par parcours, d'un calendrier de mise en œuvre des stages d'observation et de pratique accompagnée. Ce calendrier, validé en comité de direction de l'INSPE, est communiqué à l'académie de Bordeaux et aux DSDEN concernées au plus tard avant la fin du mois d'avril précédent la rentrée universitaire.

8.5.3. Lieux de stages en école primaire ou en EPLE

Les services académiques établissent une liste des écoles primaires et des EPLE susceptibles d'accueillir des étudiants non-lauréats de M2 en stage d'observation et de pratique accompagnée. Cette liste prend en compte la présence de tuteurs potentiels. La liste des lieux de stages d'observation et de pratique accompagnée est transmise à l'INSPE (bureau des stages), au plus tard le 1er septembre de chaque année universitaire.

8.5.4. Affectation des stagiaires en école primaire ou en EPLE

L'affectation des étudiants non-lauréats des concours en stage d'observation et de pratique accompagnée est organisée par l'INSPE, guichet unique pour ces stages, en collaboration avec les universités partenaires. L'affectation est assurée par l'INSPE à partir des lieux de stages potentiels et des modalités d'organisation communiquées par les services académiques.

8.5.5. Suivi administratif des stages en école ou en EPLE

Avant le début du stage d'observation et de pratique accompagnée, une convention est conclue entre l'établissement d'enseignement supérieur, l'établissement d'accueil (représenté par l'IEN de circonscription pour le premier degré, le chef d'établissement pour le second degré) et l'étudiant. Dans les écoles ou les établissements d'accueil, les étudiants sont placés sous la responsabilité de l'IEN ou du chef d'établissement, qui signale si besoin à l'INSPE et à l'autorité académique les manques éventuels d'assiduité des stagiaires ou tout autre comportement dysfonctionnel ou insuffisance pouvant constituer un trouble au bon fonctionnement de la classe et/ou de l'établissement.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

8.5.6. Tutorat relatif aux stages effectués en école primaire ou en EPLE

Les stagiaires bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné par l'autorité académique et exerçant au sein de la structure d'accueil, et un personnel désigné par l'INSPE ou les universités partenaires. Les tuteurs « terrain » et les tuteurs universitaires accompagnent les stagiaires durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à leur formation. Au sein de la structure d'accueil, les stagiaires sont tutorés pour le premier degré par un professeur des écoles, maître d'accueil temporaire (MAT) ou maître formateur (PEMF), et pour le second degré par un professeur titulaire ou un CPE titulaire.

Le tuteur « terrain » suit et accompagne un stagiaire ou un groupe de stagiaires dans leur formation progressive au métier, notamment en les associant progressivement à la préparation et à la conduite de séquences d'enseignement, à la gestion de classe et au suivi des élèves tout en organisant régulièrement des temps de préparation et de retour sur leurs pratiques. Il veille notamment à accueillir les stagiaires et à les intégrer dans le travail de l'équipe pédagogique et la vie de l'école ou de l'établissement.

Le tuteur universitaire établit un lien avec le tuteur « terrain » pour veiller au bon déroulement du stage des étudiants non-lauréats dont il est co-responsable. À l'issue du stage, il accompagne les étudiants-non lauréats à réaliser une analyse individuelle ou collective de leur expérience de stage, qu'elle soit écrite et/ou orale.

8.5.7. Evaluation des stages

L'évaluation des stages de M2 des étudiants non-lauréats relève de la responsabilité de l'INSPE et des universités partenaires. Les modalités d'évaluation sont adressées par l'INSPE au responsable du stage au sein de l'EPLE ou de l'école primaire d'accueil.

Un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif d'évaluation est présenté chaque année.

Article 9. Modalités d'organisation et de gestion des formations M2E

L'INSPE travaille avec l'académie de Bordeaux à l'élaboration des maquettes de formation des masters mentions « enseignement et éducation professorat des écoles » et « enseignement et éducation conseiller principal d'éducation ».

L'INSPE / université de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne, l'université de Pau et des Pays de l'Adour et l'académie de Bordeaux travaillent ensemble à l'élaboration de la maquette de formation du master mention « enseignement et éducation professorat du second degré ».

Les contributions administratives et pédagogiques spécifiques des Parties à la mise en œuvre des formations M2E ainsi que la répartition des enseignements entre les partenaires font l'objet d'une annexe (annexe 1) complétée par voie d'avenant. Cet avenant peut être revu annuellement.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Le montant global des interventions spécifiquement prises en charge par l'académie fait l'objet d'une annexe spécifique (annexe 2) mise à jour chaque année par voie d'avenant.

Article 10. Dispositions financières et budget de projet

Les Parties assument chacune les frais les concernant. La présente convention ne prévoit pas d'échange financier entre les Parties.

Les Parties s'engagent, dès que les éléments en leur possession le permettront, à établir un budget de projet qui précisera les engagements et les moyens alloués, notamment en termes de charge d'enseignement, par chaque partenaire au déploiement des formations M2E.

Le budget de projet constituera une annexe (annexe 3) à la présente convention qui sera complétée par voie d'avenant.

ANNEXE 2

Transmission en mars 2026

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

ANNEXE 3 Structure RH actuelle de l'INSPE

Les potentiels exprimés en « nombre d'enseignants » et « en heures de formation » présentés ci-après sont ceux de l'INSPE, augmentés de la contribution actuelle (en heures de formation) de l'académie. Ils témoignent donc de la structure RH de l'INSPE indépendamment des potentiels de ses partenaires : 3 collèges de l'université de Bordeaux (sciences et technologies, sciences de l'Homme et droit, science politique, économie, gestion), l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Potentiel Enseignant

Seuls les PEMF / PFA / PFPRAT / vacataires ayant réellement effectué des heures d'enseignements sont pris en compte.
 (voir lexique pour définition des différents statuts)

| Statut | Nombre d'enseignants | | | | |
|---|----------------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
| PRINSPE | 34 | 35 | 38 | 38 | 20 |
| MCF INSPE | 48 | 46 | 43 | 40 | 41 |
| ATER INSPE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Total EC INSPE | 83 | 80 | 83 | 80 | 82 |
| PE INSPE | 5 | 5 | 4 | 5 | 5 |
| ESAS INSPE | 62 | 58 | 54 | 48 | 47 |
| CPE INSPE | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CDI INSPE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CDD INSPE | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 |
| Total E 1D 2D CPE INSPE | 72 | 67 | 62 | 59 | 55 |
| AP 1D TP INSPE | 2 | 5 | 4 | 6 | 5 |
| AP 1D TC INSPE | | | 1 | 1 | 2 |
| AP 2D TP INSPE | 25 | 24 | 18 | 36 | 28 |
| AP 2D TC INSPE | 4 | 5 | 9 | 9 | 13 |
| AP 3D TP INSPE | 3 | 5 | 8 | 7 | 9 |
| Total AP 1D 2D CPE INSPE | 21 | 20 | 17 | 62 | 45 |
| Total enseignants autorisés | 265 | 183 | 186 | 188 | 145 |
| EC + E 1D 2D CPE INSPE + AP 1D 2D CPE INSPE | 345 | 270 | 242 | 259 | 145 |
| PEMF * | 92 | 101 | 99 | 108 | 100 |
| PFA * | 39 | 39 | 27 | 27 | 22 |
| PRATICIENS RECTORAT (PFPRAT) * | | | | 23 | 25 |
| Total AP 1D 2D CPE PEMF PFA PFPRAT | 262 | 176 | 168 | 210 | 105 |
| Vacataires (1er et 2nd degré) INSPE * | 173 | 161 | 174 | 150 | 126 |
| Total enseignants non UB | 205 | 157 | 143 | 169 | 121 |
| Total praticiens avec AP TC < 3 ans inclus | 234 | 256 | 241 | 258 | 317 |
| Total praticiens hors AP TC | 232 | 250 | 232 | 250 | 306 |
| Autres vacataires INSPE * | 48 | 66 | 58 | 58 | 60 |
| TOTAL Enseignants | 617 | 560 | 523 | 532 | 496 |

| Statut | Potentiel enseignant de l'INSPE | | | | |
|---|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
| PRINSPE | 8,5% | 9,8% | 10,9% | 10,7% | 12,1% |
| MCF INSPE | 29,1% | 27,0% | 26,1% | 28,8% | 24,8% |
| ATER INSPE | 37,6% | 36,6% | 37,6% | 33,1% | 37,0% |
| Total EC INSPE | 37,6% | 36,6% | 37,6% | 33,1% | 37,0% |
| PE INSPE | 3,0% | 3,1% | 2,4% | 3,0% | 3,0% |
| ESAS INSPE | 37,6% | 35,6% | 32,7% | 26,6% | 26,5% |
| CPE INSPE | 1,2% | 0,61% | 0,61% | 0,60% | 0,61% |
| CDI INSPE | 0,61% | 0,61% | 0,61% | 0,60% | 1,2% |
| CDD INSPE | 1,2% | 1,2% | 0,61% | 1,2% | 1,2% |
| Total E 1D 2D CPE INSPE | 43,6% | 41,1% | 37,0% | 33,3% | 33,3% |
| AP 1D TP INSPE | 1,2% | 3,1% | 2,4% | 3,0% | 3,0% |
| AP 1D TC INSPE | | | 0,61% | 0,61% | 1,2% |
| AP 2D TP INSPE | 16,2% | 14,7% | 17,0% | 21,4% | 17,0% |
| AP 2D TC INSPE | 2,4% | 3,7% | 5,5% | 5,4% | 7,9% |
| Autres temps complets 3 ans | 1,6% | 3,1% | 4,8% | 4,2% | 5,5% |
| AP CPE TP INSPE | | | | | |
| Total AP 1D 2D CPE INSPE | 18,6% | 22,1% | 25,5% | 31,0% | 20,1% |
| Total enseignants autorisés INSPE | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| EC + E 1D 2D CPE INSPE + AP 1D 2D CPE INSPE | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Potentiel en heures

Pour les PEMF / PFA / PFPRAT et vacataires, les heures réalisées ont été prises en compte à posteriori.Potentiel en heures : nombres d'heures dues en fonction du statut et de la quotité de travail
 (voir lexique pour définition des différents statuts)

| Statut | Nombre d'heures | | | | |
|--|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
| PRINSPE | 2 628 | 3 072 | 3 458 | 3 456 | 3 540 |
| MCF INSPE | 9 238 | 8 410 | 8 226 | 7 680 | 7 872 |
| ATER INSPE | | | 132 | 192 | 192 |
| Total EC INSPE | 11 546 | 11 482 | 11 504 | 11 328 | 11 004 |
| PE INSPE | 1 920 | 1 920 | 1 536 | 1 920 | 1 920 |
| ESAS INSPE | 23 462 | 21 965 | 20 180 | 18 394 | 17 510 |
| CPE INSPE | 768 | 384 | 384 | 384 | 384 |
| CDI INSPE | 364 | 384 | 384 | 128 | |
| CDD INSPE | 560 | 400 | 384 | 768 | 768 |
| Total E 1D 2D CPE INSPE | 27 094 | 25 053 | 22 848 | 21 554 | 20 522 |
| AP 1D TP INSPE | 364 | 1 055 | 756 | 1 152 | 960 |
| AP 1D TC INSPE | | 384 | 384 | 384 | 768 |
| Autres temps complets < 3 ans | | 384 | 384 | 384 | 768 |
| AP 2D TP INSPE | 5 107 | 4 800 | 5 760 | 7 872 | 5 312 |
| AP 2D TC INSPE | 1 036 | 2 304 | 3 456 | 3 456 | 4 902 |
| Autres temps complets < 3 ans | 1 152 | 1 920 | 3 672 | 2 668 | 3 456 |
| AP CPE TP INSPE | 7 027 | 8 544 | 10 368 | 12 864 | 12 022 |
| Total AP 1D 2D CPE PEMF PFA PFPRAT | 13 433 | 14 526 | 12 203 | 15 820 | 15 541 |
| PEMF * | 3 363 | 2 747 | 1 715 | 1 655 | 2 027 |
| PFA * | 3 043 | 3 236 | 1 100 | 639 | 513 |
| PRATICIENS RECTORAT (PFPRAT) * | | | | 633 | 989 |
| Total AP 1D 2D CPE PEMF PFA PFPRAT | 3 464 | 3 275 | 3 688 | 2 708 | 2 573 |
| Vacataires (1er et 2nd degré) INSPE * | 18 017 | 17 801 | 16 891 | 18 528 | 18 113 |
| Total enseignants non UB | 16 633 | 17 457 | 19 507 | 17 760 | 16 577 |
| Total praticiens avec AP TC < 3 ans inclus | 15 851 | 15 123 | 23 021 | 14 688 | 12 353 |
| Total praticiens hors AP TC | 869 | 1 734 | 899 | 780 | 702 |
| TOTAL Enseignants | 56 846 | 56 009 | 52 142 | 52 226 | 51 302 |

| Statut | Heures (en %) | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
| PRINSPE | 4,7% | 5,3% | 6,6% | 6,6% | 7,5% |
| MCF INSPE | 16,3% | 15,0% | 15,7% | 14,7% | 15,3% |
| ATER INSPE | | | 0,37% | 0,37% | 0,37% |
| Total EC INSPE | 22,1% | 20,5% | 22,7% | 21,7% | 22,2% |
| PE INSPE | 3,4% | 3,4% | 2,9% | 3,7% | 3,7% |
| ESAS INSPE | 41,3% | 33,2% | 36,4% | 35,2% | 34,1% |
| CPE INSPE | 1,4% | 0,68% | 0,73% | 0,74% | 0,75% |
| CDI INSPE | 0,68% | 0,68% | 0,73% | 0,73% | |
| CDD INSPE | 0,99% | 0,71% | 0,72% | 1,0% | 1,5% |
| Total E 1D 2D CPE INSPE | 47,7% | 44,7% | 43,8% | 41,3% | 40,1% |
| AP 1D TP INSPE | 0,68% | 1,9% | 1,5% | 2,2% | 1,9% |
| AP 1D TC INSPE | | 0,68% | 0,72% | 0,74% | 1,5% |
| Autres temps complets < 3 ans | 0,68% | 0,72% | 0,74% | 0,74% | 1,5% |
| AP 2D TP INSPE | 9,7% | 6,6% | 11,0% | 11,1% | 10,4% |
| AP 2D TC INSPE | 2,7% | 4,1% | 6,6% | 6,6% | 9,7% |
| Autres temps complets < 3 ans | 2,7% | 3,4% | 5,8% | 5,1% | 6,7% |
| AP CPE TP INSPE | | | | | |
| Total AP 1D 2D CPE INSPE | 12,4% | 15,2% | 18,7% | 24,6% | 23,5% |
| PEMF * | 5,9% | 4,9% | 3,3% | 3,2% | 4,0% |
| PFA * | 5,6% | 5,8% | 2,1% | 1,2% | 1,0% |
| PRATICIENS RECTORAT (PFPRAT) * | | | | 1,2% | 1,9% |
| Total AP 1D 2D CPE PEMF PFA PFPRAT | 23,5% | 25,9% | 25,5% | 30,3% | 30,3% |
| Vacataires (1er et 2nd degré) INSPE * | 29,5% | 31,7% | 32,5% | 35,9% | 35,3% |
| Total enseignants non UB | 29,1% | 31,1% | 31,1% | 34,0% | 32,3% |
| Total praticiens avec AP TC < 3 ans inclus | 27,1% | 27,0% | 24,6% | 29,1% | 24,1% |
| Total praticiens hors AP TC | | | 1,9% | 3,1% | 1,1% |
| Autres vacataires INSPE * | 1,9% | 3,1% | 1,7% | 1,6% | 1,1% |
| TOTAL Enseignants | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

* Pour les PEMF / PFA / PFPRAT / vacataires, les heures réalisées ont été prises en compte à posteriori.

* Pour les PEMF / PFA / PFPRAT / vacataires, les heures réalisées ont été prises en compte à posteriori.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Lexique

| | | |
|--|---|--|
| PR INSPE | Professeurs des Universités affectés à titre définitif à l'INSPE | PR : Professeur des Universités |
| MCF INSPE | Maîtres de Conférences des Universités affectés à titre définitif à l'INSPE | MCF : Maître de Conférences des Universités |
| ATER INSPE | Att. temp. d'enseignement et de recherche affectés provisoirement à l'INSPE | ATER : Att. temp. d'enseignement et de recherche |
| Total EC INSPE | Enseignants chercheurs (EC) affectés à l'INSPE | EC = PR + MCF + ATER |
| PE INSPE | Enseignants du premier degré affectés à titre définitif à l'INSPE | PE : Professeur des écoles |
| ESAS INSPE | Enseignants du second degré affectés à titre définitif à l'INSPE | ESAS : Enseignant du Secondaire Affecté dans le Supérieur |
| CPE INSPE | Enseignants du second degré affectés à titre définitif à l'INSPE | CPE : Conseiller Principal d'Education |
| CDI INSPE | Enseignants contractuels 1er ou 2nd degré à l'INSPE | CDI : contrat à durée indéterminée |
| CDD INSPE | Enseignants contractuels 1er ou 2nd degré à l'INSPE | CDD : contrat à durée déterminée |
| Total E 1D-2D CPE INSPE | Enseignants du premier et second degré affectés à l'INSPE (à titre définitif ou temporaire) | E 1D 2D CPE INSPE = (PE + PRAG + PRCE + PLP + PEPS + CPE + CDD + CDI) affectés à l'INSPE |
| AP 1D TP INSPE | Affectés provisoires (AP) 1er degré (1D) à temps partiel (TP) à l'INSPE | Enseignants exerçant en école (praticiens) à temps partiel |
| AP 1D TC INSPE | Affectés provisoires (AP) 1er degré (1D) à temps complet (TC) à l'INSPE | |
| <i>dont temps complet ≤ 3 ans</i> | Affectés provisoires (AP) 1er degré (1D) à temps complet (TC) à l'INSPE depuis moins de 3 ans | Enseignants exerçant en école (praticiens) il y a moins de 3 ans |
| AP 2D TP INSPE | Affectés provisoires (AP) 2nd degré (2D) à temps partiel (TP) à l'INSPE | Enseignants exerçant en établissement (praticiens) à temps partiel |
| AP 2D TC INSPE | Affectés provisoires (AP) 2nd degré (2D) à temps complet (TC) à l'INSPE | |
| <i>dont temps complet ≤ 3 ans</i> | Affectés provisoires (AP) 2nd degré (2D) à temps complet (TC) à l'INSPE depuis moins de 3 ans | Enseignants exerçant en établissement (praticiens) il y a moins de 3 ans |
| AP CPE TP INSPE | Affectés provisoires (AP) 2nd degré (2D) à temps partiel (TP) à l'INSPE | Enseignants exerçant en établissement (praticiens) à temps partiel |
| Total AP 1D 2D CPE INSPE | Enseignants 1er et 2nd degré affectés provisoirement à l'INSPE | AP 1D 2D CPE INSPE = (PE + PRAG + PRCE + PLP + PEPS + CPE + CDD + CDI) affectés à l'INSPE |
| PEMF | Enseignants 1er degré mis à disposition par les DSDEN | PEMF : Professeur des écoles maître formateur (1er degré) |
| PFA | Enseignants 2nd degré mis à disposition par le Rectorat | PFA : Professeur formateur académique (2nd degré) |
| PRATICIENS RECTORAT (PPRAT) | Enseignants 2nd degré mis à disposition par le Rectorat | PPRAT : Professeur formateur praticien mis à disposition |
| Total AP 1D 2D CPE PEMF PFA PPRAT | Enseignants 1er et 2nd degré affectés provisoirement à l'INSPE ou vacataires | AP 1D 2D CPE PEMF PFA PPRAT = AP 1D 2D CPE INSPE + Vacataires 1er et 2nd degré |
| Vacataires (1er et 2nd degré) INSPE | Enseignants vacataires 1er et 2nd degré recrutés par l'INSPE | |
| Total enseignants non UB | Personnel enseignant 1er et 2nd degré n'étant pas affectés à l'Université de Bordeaux | Total enseignants non UB = tous les affectés provisoires INSPE + PEMF/PFA/PPRAT + Vacataires 1er et 2nd degré UB |
| Total praticiens avec AP TC ≤ 3 ans inclus | Enseignants du 1er et 2nd degré exerçant depuis 3 ans au plus à temps complet ou à temps partiel en école ou en établissement | Praticiens AP TC ≤ 3 ans inclus = Affectés provisoires à temps partiel + affectés provisoires à temps complet |
| Total praticiens hors AP TC | Enseignants praticiens (enseignants du 1er et 2nd degré exerçant à temps complet ou à temps partiel en école ou en établissement) | Praticiens = Affectés provisoires à temps partiel + PEMF/PFA/PPRAT + Vacataires 1er et 2nd degré UB |
| Autres vacataires INSPE | Enseignants vacataires (hors 1er et 2nd degré) recrutés par l'INSPE | |

Au regard de l'existant (masters MEEF), la réforme va induire *de facto* une modification et une réallocation profondes des moyens engagés par l'INSPE dans la formation des enseignants déclinée désormais à deux niveaux : (i) au niveau licence (LPE ; préparation des étudiants de L3 aux différents concours de recrutement, y compris des étudiants désirant être PE et n'ayant pas choisi la LPE ; participation potentielle des E, EC de l'INSPE aux dispositifs structurés de préprofessionnalisation et de préparation aux concours qui seront installés à terme dans certaines licences de l'UB) et (ii) au niveau master.

Par ailleurs, la quasi-disparition annoncée de l'année de formation des fonctionnaires stagiaires (par comparaison avec les flux actuels) libérera des heures de formation assurées par les PFA et les PEMF qui pourront être réinvesties pour les premières dans les M2E professorat du 2nd degré et CPE, et pour les secondes dans la LPE et le M2E professorat des écoles. Cette réallocation progressive des moyens devrait largement participer, dans les deux ou trois années à venir, à l'atteinte de la cible des 50% d'heures effectuées par des personnels du terrain sachant que le nouveau cadre des masters M2E (volumes horaires et contenus) fera évoluer la demande RH.

Evolution de la structure RH de l'INSPE de 2020/2021 à 2024/2025

Depuis l'année 2020/2021, l'INSPE a, au gré des départs à la retraite, fait très significativement évoluer sa structure RH pour intégrer davantage de praticiens dans ses équipes pédagogiques. Ainsi en 2020/2021 l'INSPE comptait dans ses effectifs 62 EC, 72 enseignants (5 PE, 62 ESAS et 3 CDD/I, 2 CPE)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

et 31 affectés provisoires (très majoritairement 2D à mi-temps) alors qu'en 2024/2025 il compte 62 EC, seulement 55 enseignants (5 PE, 47 ESAS et 2 CDD, 1 CPE) et 48 affectés provisoires (+ 17 par rapport à l'année 2020/2021) dont plus de la moitié sont des ESAS à temps partiel. Au sein de l'INSPE de l'académie de Bordeaux, les personnels affectés provisoires à l'INSPE sont actuellement considérés comme des praticiens s'ils exercent à temps partiel dans un établissement ou une école ou s'ils sont affectés à temps complet à l'INSPE depuis moins de 3 ans. Compte tenu des exigences de la procédure de recrutement (rappelées ci-après), il serait déraisonnable d'imaginer qu'un professionnel expérimenté oublie toute sa pratique de classe en moins de 3 années. Afin de mieux stabiliser les équipes pédagogiques et de compenser une perte de potentiel d'investissement dans le collectif, consécutive au non-remplement d'ESAS *lato sensu* (ESAS et PE), l'INSPE a fait le choix d'augmenter le nombre d'affectés provisoires à plein-temps. Un trop grand nombre d'affectés provisoires à temps partiel qui *de facto* doivent s'investir dans deux structures (leur établissement/école et l'INSPE) en subissant la somme de leurs contraintes (ex. EDT) complique très fortement la planification des heures d'enseignement et plus globalement les gestions administrative et pédagogique des formations.

Les affectés provisoires sont des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré affectés annuellement par l'académie à l'INSPE pour y effectuer une certaine quotité de leur service. Initialement affectés soit à mi-temps soit à plein-temps, ils peuvent être depuis quelques années, dans le cadre d'un dialogue EAFC/DPE/INSPE, affectés avec d'autres quotités de service (1/3 et 2/3 de temps). Ces nouvelles possibilités, contraignantes pour l'académie, permettent de répondre de manière plus ajustée aux besoins de l'INSPE. Les affectés provisoires sont rémunérés par l'UB pour la quotité qu'ils exercent à l'INSPE et occupent des supports budgétaires qui historiquement leur étaient dédiés ou qui ont été libérés par des ESAS statutaires de l'INSPE non remplacés, notamment dans le cas de départs à la retraite. Pleinement intégrés aux équipes pédagogiques et à l'INSPE, les affectés provisoires, quelle que soit leur quotité d'exercice au sein de l'institut, disposent des mêmes droits que les personnels enseignants définitivement recrutés à l'INSPE/UB : ils participent aux réunions de l'unité de formation (UF) qui les accueille, membres des UF dans leur configuration restreinte ils disposent d'un droit de vote et participent à toutes les délibérations organisées au sein de l'UF, ils sont également tous équipés par l'INSPE d'un ordinateur portable dès leur arrivée dans l'institut. Toutes les demandes INSPE d'affectés provisoires sont arbitrées collégialement au cours d'un dialogue entre la DPE, le directeur de l'EAFC et le directeur de l'INSPE. Les profils de postes ouverts à l'affectation provisoire sont pensés conjointement entre les équipes pédagogiques de l'INSPE et les corps d'inspection (qui au besoin aident à faire émerger des candidatures) puis validés par la direction de l'INSPE et la DPE. Les appels à candidatures sont ensuite publiés, par la DPE, sur le site de l'académie. Les postes peuvent être ouverts aux deux degrés ou à l'un des deux degrés au regard du besoin. Le CAFIPEMF et le CAFFA sont systématiquement demandés et constituent un critère de choix pour le comité de recrutement. Chaque comité de recrutement intègre au moins un personnel du corps d'inspection de la discipline. La procédure de recrutement comprend une audition des candidats.

Potentiel enseignant pluri-catégoriel mobilisable

Le potentiel global « INSPE + académie » possiblement mobilisable était de 51 302 h en 2024/2025 sachant que la répartition inter-catégorielle des heures a été très significativement modifiée entre 2020/2021 et 2024/2025.

Actuellement, les heures de praticiens décomptées par l'INSPE de l'académie de Bordeaux rassemblent les heures effectuées par les affectés provisoires exerçant à temps partiel dans une école primaire ou un EPLE, les heures effectuées par les affectés provisoires à plein-temps à l'INSPE depuis moins de 3 ans, les heures de PEMF, les heures de PFA, les heures d'enseignants vacataires financées par l'INSPE, les heures d'enseignants vacataires financées par le rectorat. En 2024/2025, le potentiel d'interventions de praticiens était de 16 577 heures soit 32,3% du potentiel total de l'INSPE augmenté

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

des heures mises à disposition par l'académie (heures de PEMF, heures de PFA et heures de vacation). Si le potentiel en heures de l'INSPE est actuellement investi dans les 4 mentions de master MEEF (1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation), les heures de praticiens ne contribuent qu'au déploiement des 3 premières mentions.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

ANNEXE 4 Laboratoires de l'UB et de l'UBM
qui accueillent les enseignants-chercheurs
(EC) de l'INSPE

| Laboratoire | Université de rattachement | Statut du laboratoire | EC INSPE 2024/2025 |
|---|----------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Centre Emile Durkheim (CED) | UB | CNRS UMR 5116 - UB | 1 |
| Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC) | UB | UMR CNRS 5805 EPOC - UB | 1 |
| Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) | UB | IMB UMR-CNRS 5251 - UB | 1 |
| Laboratoire Cultures Education Sociétés (LACES) | UB | LACES UR 7437 - UB | 27 |
| Laboratoire de Psychologie (LABPSY) | UB | Labpsy UR4139 - UB | 2 |
| Laboratoire Epistémologie et Didactiques des Disciplines (LabE3D) | UB | Lab E3D – UR 7441 UB | 13 |
| Laboratoire Intégration du Matériau au Système (IMS) | UB | IMS UMR 5218 -UB | 7 |
| Centre d'Etudes des Mondes Moderne et Contemporain (CEMMC) | UBM | CEMMC UR 2958 - UBM | 1 |
| Laboratoire des arts (ARTES) | UBM | ARTES UR 24141 - UBM | 2 |
| Laboratoire Langues, Littératures, Civilisations (PLURIELLES) | UBM | PLURIELLES EA 4195 - UBM | 1 |
| Médiations, Informations, Communication et Arts (MICA) | UBM | MICA UR 4426- UBM | 1 |
| PASSAGES | UBM et UB | PASSAGES UMR 5319 - UBM - CNRS | 2 |
| Sciences, Philosophie, Humanités (SPH) | UBM et UB | SPH UR 4574 - UBM | 3 |
| | | | 62 |